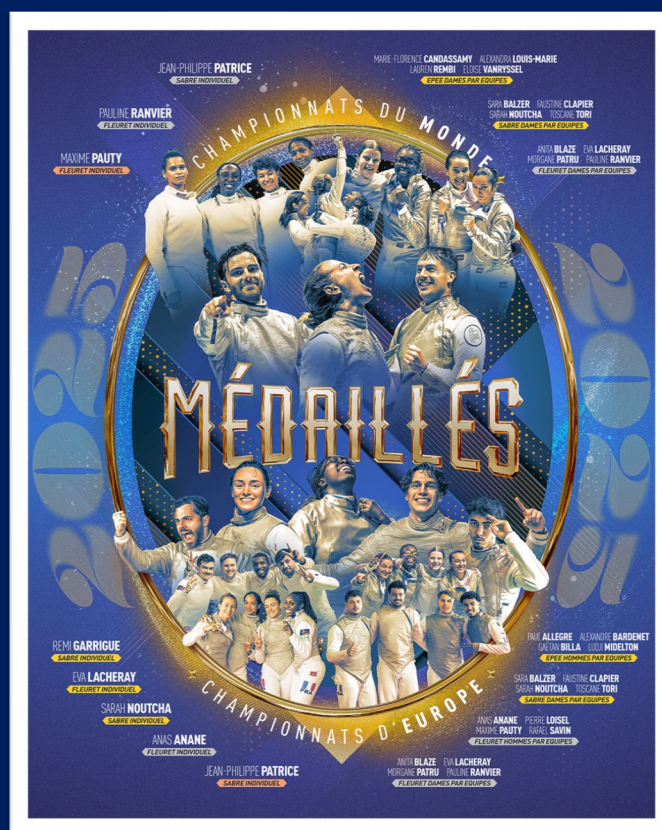


# FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

## **P**ROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL



**POUR LA PÉRIODE 2025-2029**

# SOMMAIRE

## **PARTIE STRATÉGIQUE**

---

BILAN DE L'OLYMPIADE 2021/2024

PROGRAMME D'EXCELLENCE

PROGRAMME D'ACCESSION

BILAN EN MATIERE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DE DATAS 2016-2024

## **PARTIE OPÉRATIONNELLE**

---

CRITÈRES DE MISE EN LISTE DES SPORTIFS ET DES ARBITRES ET JUGES

ORGANISATION DU SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA DTN

MODALITES DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR)

FORMATION ETHIQUE / HONORABILITE / VIOLENCES

MATERNITE/ PARENTALITE

EXPLOITATION DES DATAS

## **ANNEXES**

---

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES

CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES

CONVENTION FFE / SHN

STRATEGIE DE L'ARME



## BILAN DE L'OLYMPIADE 2021/2024

L'Olympiade 2024 va être réduite sur une préparation de 3 ans en raison de la période COVID qui a vu l'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 reportée en 2021.

A l'issue de ces JO de Tokyo, les staffs des équipes de France sont réorganisés par un décloisonnement des armes. Nominations d'entraîneurs nationaux et entraîneurs adjoints pour accompagner les équipes :

EPEE DAMES :	Hervé FAGET (EN)	Lionel PRUNIER (ENA)
EPEE HOMMES :	Hugues OBRY (EN)	Gauthier GRUMIER (ENA)
FLEURET DAMES :	Lionel PLUMENAIL (EN)	Denis DURAND (ENA)
FLEURET HOMMES :	Emeric CLOS (EN)	Amir SHABAKEHSAZ (ENA)
SABRE DAMES :	Matthieu GOURDAIN (EN)	Cyril VERBRACKEL (ENA)
SABRE HOMMES :	Vincent ANSTETT (EN)	Pierre MIONE (ENA)

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE SUR LA PÉRIODE 2022-2024 / RÉSULTATS SPORTIFS

### RÉSULTATS CHAMPIONNATS D'EUROPE / MONDE / JEUX OLYMPIQUES 2022-2024

2022	CHAMPIONNAT D'EUROPE ANTALYA (TUR)					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE
	Borel (EH)		Chastanet (FH)	ED	FH	EH
			Thibus (FD)	SD	FD	ED
			Apithy (SH)			
			Bibi (SH)			
			Balzer (SD)			
	CHAMPIONNAT DU MONDE LE CAIRE (EGY)					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE	
Thibus (FD)	Pianfetti (SH)		EH	SD	FD	
Lefort (FH)					FH	
Cannone (EH)						

2023	CHAMPIONNAT D'EUROPE PLOVDIV (BUL) / JEUX EUROPEENS TORUN (POL)					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE
	Louis-Marie (ED)	Lefort (FH)	Mallo (ED)	SD	FH	
	Brunet-Apithy (SD)	Balzer (SD)	Savin (FH)	ED	FD	
			Patrice S (SH)	SH		
	CHAMPIONNAT DU MONDE MILAN (ITA)					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE
	Candassamy (ED)		Cannone (EH)		FD	
		Lefort (FH)		SD		
				EH		

2024	CHAMPIONNAT D'EUROPE BÂLE (SUI)					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE
	Midelton (EH)	Mallo (ED)	Pauty (FH)	EH		ED
			Patrice JP (SH)	FH		
				SD		
	JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024					
	Résultats individuels			Résultats équipes		
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE
	Brunet-Apithy (SD)	Mallo (ED)			ED	FH
	Balzer (SD)				SH	
	Borel (EH)					

## ANALYSE DES MÉDAILLES OLY 2016 / 2020 / 2024

OLY2016 RIO 3 Médailles	SENIORS MONDE		SENIORS EUROPE		39
	OR	3	OR	6	
	ARGENT	4	ARGENT	10	
	BRONZE	6	BRONZE	10	
	TOTAL	13		26	

OLY2020 Tokyo 5 Médailles	SENIORS MONDE		SENIORS EUROPE *		35
	OR	5	OR	7	
	ARGENT	4	ARGENT	5	
	BRONZE	6	BRONZE	8	
	TOTAL	15		20	

OLY2024 Paris 7 Médailles	SENIORS MONDE		SENIORS EUROPE *		45
	OR	5	OR	12	
	ARGENT	4	ARGENT	7	
	BRONZE	4	BRONZE	13	
	TOTAL	13		32	

\* Pour la saison 2019-2020 et en raison du COVID-19, pas de championnats d'Europe seniors.

\* Pour la saison 2020-2021 et en raison du COVID-19, pas de championnats d'Europe seniors et M20.

Le constat est que les résultats des équipes de France sur l'OLY2024 ont été meilleurs que les OLY2016 et 2020 et que les résultats sur les JO Paris 2024 ont été au-dessus des JO précédents.

Les 6 équipes se sont qualifiées pour l'épreuve des JO Paris 2024

Ces performances ont été réalisées dans un contexte difficile au sein de la FFE, avec des changements et des réorganisations dans les derniers mois de l'objectif olympique.

- 3 DTN se sont succédés durant cette olympiade
- Recrutement d'un Directeur de la Performance qui est resté en poste moins d'un an
- Changements au niveau des staffs / Conflits dans les équipes de France :

- EPEE HOMMES

3 athlètes en désaccord avec le staff, quittent la structure INSEP

Changement interne à la direction de l'épée hommes, l'ENA devient EN et l'EN passe ENA

- FLEURET DAMES

L'EN démissionne à l'issue des championnats du monde 2023 de Milan

Une nouvelle équipe d'entraîneurs prend ses fonctions à un an des JO Paris 2024

Une athlète titulaire de l'équipe est suspendue en raison d'un contrôle anti-dopage

- SABRE DAMES

Des tireuses ont quitté le groupe INSEP pour s'entraîner dans des structures privées

L'EN doit gérer son équipe avec une athlète leader qui ne souhaite pas s'entraîner au pôle France INSEP

- SABRE HOMMES

L'EN est démissionné de son poste durant la saison 22-23

Un nouvel EN est nommé et il démissionne moins d'un an après sa prise de fonction

Conséquence : 3 athlètes titulaires de l'équipe quittent la structure INSEP

- Phénomène nouveau :

Certains athlètes ne considèrent plus l'INSEP comme l'unique centre d'entraînement haut niveau. La performance individuelle de l'athlète est priorisée et pour tendre vers ces objectifs, il organise autour de lui une équipe d'entraîneurs en dehors du staff fédéral basé sur l'INSEP.

Ces athlètes sont regroupés dans des centres appelés « Académie » et suivent une planification de l'entraînement individualisée.

- Sur le plan de la filière, la cartographie des pôles France relève a été modifiée, entraînant une restructuration de la nomination des cadres comme responsables de ces pôles et d'assurer dans le double projet des athlètes, la possibilité de poursuivre le cursus universitaire engagé.
- Abandon des CREFED qui deviennent selon le public concerné des CFF (Centre de Formation Fédéral) et des CPF (Centre de Préformation Fédéral).

## STRATÉGIE FÉDÉRALE POUR L'OLYMPIADE 2028

La FFE et la Direction Technique Nationale sortant d'une période compliquée dans la préparation des JO Paris 2024 et avec une réussite de 7 médailles, il ne semble pas opportun de devoir à nouveau procéder à une stratégie de changements :

- Confirmer la cartographie des PFR et des sites où ils sont établis
- Structurer et accompagner les CFF/CPF avec un cahier des charges précis, piloté par un cadre technique référent
- Nommer ou renforcer les staffs des équipements de France qui s'inscrivent dans une logique de performance
- Déterminer un cadre de fonctionnement et des règles, pilotés par des Directeurs Performance de l'arme, qui doivent gérer le bon fonctionnement de la filière

# ORGANIGRAMME DU PÔLE SPORTIF PERFORMANCE / HAUT NIVEAU

## Pôle de l'Optimisation de la Performance et du Haut Niveau

### DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Jean François DIMARTINO - Jean Philippe DAURELLE  
Responsables du pôle de l'Optimisation de la Performance et du Haut Niveau

Coordination des filières  
d'armes et des structures

Collectifs Seniors et Relèves

Détection, formation des tireurs  
et accompagnement des SHN

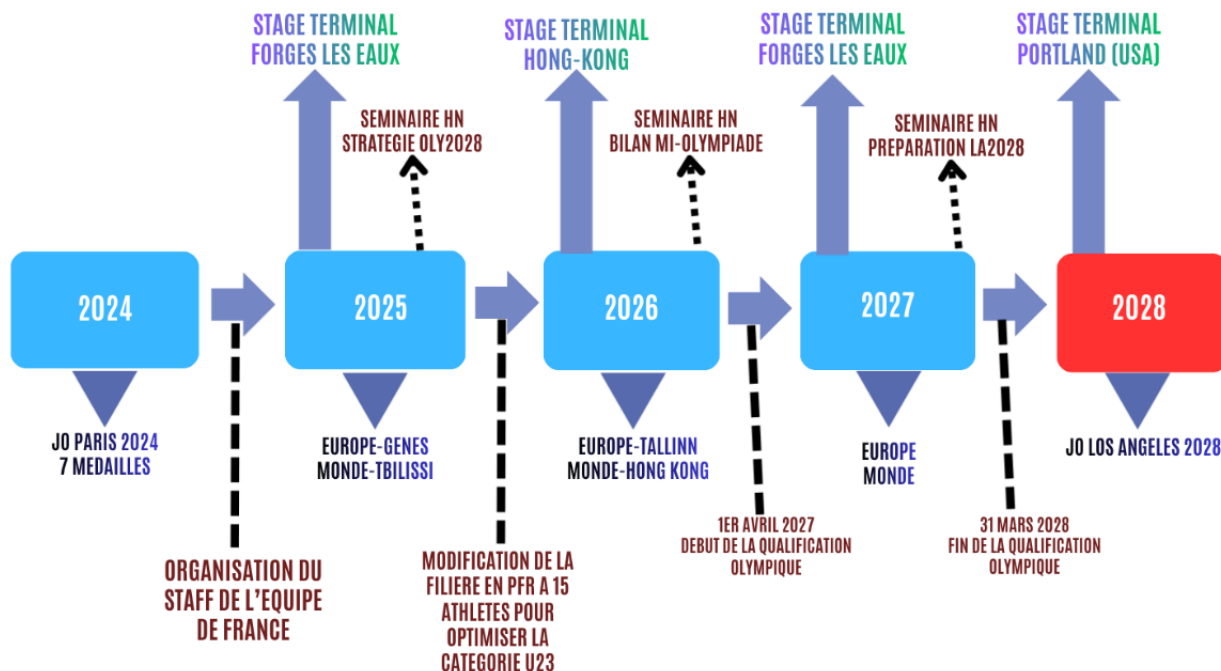
Organisation des filières d'armes / Relations avec les entraîneurs  
Jean François DI MARTINO - Jean Philippe DAURELLE  
Définition des stratégies pour LA2028 / Relations avec les commissions  
Jean François DI MARTINO - Jean Philippe DAURELLE  
Logistique (stages et séminaires, déplacements, préparation terminale...)  
Jean François DI MARTINO - Jean Philippe DAURELLE  
Responsable Pôle INSEP  
Flora PALU  
Analyse Vidéo  
Bolade APITHY  
Préparation Physique et optimisation de la performance  
Robin HAGER  
Armurier  
Gilles MARTINAGE  
Relations avec les MRP  
Jean François DI MARTINO

**Épée Homme**  
Hervé FAGET - Robin RIEU  
Jérôme ROUSSAT (relève)  
**Épée Dame**  
Frédéric CHOTIN - Pierre MOIGNETEAU  
Sébastien HANICOTTE (relève)  
**Fleuret Homme**  
Emeric CLOS -  
Herbert VERON (relève)  
**Fleuret Dame**  
Yann DETIENNE - Guillaume PITTA  
Olivier LAMBERT (relève)  
**Sabre Homme**  
Vincent ANSTETT - Frédéric BAYLAC  
Julien MEDARD (relève)  
**Sabre Dame**  
Mathieu GOURDAIN - Damien TOUYA  
Cédric WALLARD (relève)  
**Pôle Antilles-Guyane**  
Jérémy DELAGE

Suivi socio-professionnel et aides personnalisées  
Flora PALU - Sophie GUILLAUD  
SMR / AFLD  
Sophie GUILLAUD  
Accession Haut-Niveau / Gestion des CPF et CFF /  
Relations avec les coordonnateurs de structures  
Maxime BOURDAGEAU  
Accession Haut-Niveau / Gestion des PFR/ Relations  
avec les coordonnateurs de structures  
Jean François DI MARTINO - Jean Philippe DAURELLE  
Organisation du stage national HORIZON (M15)  
Pierre GUICHOT  
Modèle de formation des tireurs/tireuses (DLTA) /  
Stratégie de détection  
Maxime BOURDAGEAU

## A. STRATÉGIE DU CHEMIN DE PERFORMANCE/OBJECTIF LA2028

### AGENDA DU PROJET DE PERFORMANCE FFE OLYMPIADE 2028



## PROGRAMME D'EXCELLENCE

Considérant que la formation d'un ou d'une athlète de haut niveau pouvant être médaillé(e) olympique est comprise entre 4 et 10 ans en fonction des armes et des individus, la Direction technique nationale propose de mettre en place un dispositif d'identification des athlètes pour faciliter leur recrutement dans les structures du programme d'excellence.

Les athlètes sont ainsi repérés selon 4 niveaux en fonction de leur potentiel, de leurs résultats, des objectifs sportifs qui leurs sont fixés pour l'olympiade.

- ⇒ CELLULE PERF 2028
- ⇒ RADAR
- ⇒ CELLULE AMBITION 2028
- ⇒ CELLULE AMBITION 2032

Cette identification va permettre de différencier les moyens mis en place par la direction technique nationale pour optimiser le suivi de l'athlète et individualiser l'accompagnement des sportifs sous réserve de leur engagement sportif.

Ainsi, pour faciliter le recrutement des athlètes en pôles, il est proposé d'identifier les athlètes en fonction de cette classification ainsi que de leur rigueur et de leur engagement dans leur projet sportif et olympique.

- ↳ **INSEP**
  - ⇒ CELLULE PERF 2028
  - ⇒ RADAR
  - ⇒ CELLULE AMBITION 2028

- ↳ **PÔLES FRANCE RELEVÉ (6)**
  - ⇒ CELLULE AMBITION 2028
  - ⇒ CELLULE AMBITION 2032

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN STRUCTURES DU PROGRAMME D'EXCELLENCE

Les entraîneurs nationaux du pôle France Olympique et les entraîneurs-coordonnateurs de PFR élaborent la liste des athlètes de leur structure : entrants, à maintenir, sortants selon les priorités attendues au regard de la classification et des critères d'entrée, de maintien, de sortie.

Les entraîneurs nationaux, les entraîneurs-coordonnateurs de PFR soumettent la liste des athlètes de leur structure à la direction technique nationale. Ces propositions sont organisées à l'issue des pré-inscriptions dans le PSQS.

Les conditions d'entrée en structure sont examinées par le Directeur technique nationale, du directeur performance de la filière et du référent national en charge du programme d'accession.

- Etudier les candidatures
- Valider la liste des entrants/maintien/sortants par pôle
- Constituer la liste définitive des athlètes en structures et la présente, pour information, en instance fédérale.
- Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour statuer sur la situation des sportifs (es).

ENTRÉE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartenir à une des classifications rattachées à la structure identifiée</li> <li>• Avoir un projet olympique pour obtenir une médaille olympique, un projet de haut niveau pour obtenir des médailles sur des compétitions de référence</li> </ul>
MAINTIEN
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartenir à une des classifications rattachées à la structure identifiée</li> <li>• Avoir une progression dans ses résultats sportifs</li> <li>• Avoir réalisé une performance significative dans la saison</li> <li>• Être rigoureux.se et investi.e dans les entraînements</li> <li>• Respecter les règles de l'établissement d'accueil et la convention d'entrée en pôle</li> <li>• Mener son double projet</li> <li>• Obtenir un diplôme</li> </ul>
SORTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas ou plus être dans le projet de performance de haut niveau ou olympique</li> <li>• Pas de résultats sportifs</li> <li>• Manque d'investissement</li> <li>• Comportements inadaptés avec les exigences du haut niveau</li> </ul>

## CELLULE PERF 2028

La cellule perf 2028 est un dispositif d'ambition olympique dont l'objectif est d'atteindre le podium olympique.

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner des titres et des médailles olympiques</li> <li>• Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence</li> </ul>
Encadrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes identifiées dans le cadre du projet 360 de l'athlète et notamment les entraîneurs responsables du projet (plan coach)</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ELITE</li> <li>• SENIOR</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe est constitué des athlètes identifiés par l'ANS</li> </ul>
Financement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'ANS</li> <li>• Fonds propres de la fédération</li> </ul>
Obligations de la DTN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un projet personnalisé de performance à l'athlète identifié dans le cadre d'une démarche volontaire</li> <li>• Accompagner l'athlète et l'encadrement à atteindre les objectifs définis</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le contrat d'engagement sur les objectifs partagés</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sportifs</li> <li>• Stabilité du projet personnalisé</li> <li>• Accompagnement personnalisé de l'athlète</li> </ul>

## RADAR 2028

Habilitation	ATHLETES SENIORS PERFORMANTS
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence</li> </ul>
Encadrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes identifiées dans le cadre du projet 360 de l'athlète et notamment les entraîneurs responsables du projet (plan coach)</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SENIORS</li> <li>• RELEVE</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe est constitué des athlètes identifiés par l'ANS</li> </ul>
Financement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'ANS</li> <li>• Fonds propres de la fédération</li> </ul>
Obligations de la DTN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un projet personnalisé de performance à l'athlète identifié dans le cadre d'une démarche volontaire</li> <li>• Accompagner l'athlète et l'encadrement à atteindre les objectifs définis</li> <li>• Mettre en œuvre le contrat d'engagement sur les objectifs partagés</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sportifs</li> <li>• Détection/Accompagnement d'un jeune talent</li> <li>• Stabilité du projet personnalisé</li> <li>• Accompagnement personnalisé de l'athlète</li> </ul>

## CELLULE AMBITION 2028

Habilitation	ATHLETES SENIORS PERFORMANTS
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence</li> </ul>
Encadrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes identifiées dans le cadre du projet 360 de l'athlète et notamment les entraîneurs responsables du projet (plan coach)</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SENIOR</li> <li>• RELEVE</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe est constitué des athlètes identifiés par l'ANS</li> </ul>
Financement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'ANS</li> <li>• Fonds propres de la fédération</li> </ul>
Obligations de la DTN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un projet personnalisé de performance à l'athlète identifié dans le cadre d'une démarche volontaire</li> <li>• Accompagner l'athlète et l'encadrement à atteindre les objectifs définis</li> <li>• Mettre en œuvre le contrat d'engagement sur les objectifs partagés</li> </ul>

Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sportifs</li> <li>• Stabilité du projet personnalisé</li> <li>• Accompagnement personnalisé de l'athlète</li> </ul>
----------------------------	--

## CELLULE AMBITION 2032

Habilitation	ATHLETES ESPOIRS
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence M20</li> </ul>
Encadrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes identifiées dans le cadre du projet de l'athlète et notamment les entraîneurs responsables du projet en PFR</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RELEVE</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe est constitué des athlètes identifiés par l'ANS</li> </ul>
Financement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de l'ANS</li> <li>• Fonds propres de la fédération</li> </ul>
Obligations de la DTN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un projet personnalisé de performance à l'athlète identifié dans le cadre d'une démarche volontaire</li> <li>• Accompagner l'athlète et l'encadrement à atteindre les objectifs définis</li> <li>• Mettre en œuvre le contrat d'engagement sur les objectifs partagés</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sportifs</li> <li>• Stabilité du projet personnalisé</li> <li>• Accompagnement personnalisé de l'athlète</li> </ul>

## LE PÔLE FRANCE OLYMPIQUE

Le pôle France olympique est la structure de référence de haute performance. Il est mixte et accueille les 6 armes. Basé à l'INSEP, le pôle France olympique bénéficie d'infrastructures et de ressources essentielles à l'atteinte des exigences sportives de haut niveau et des performances attendues sur les jeux olympiques et les compétitions de référence.

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner des titres et des médailles olympiques</li> <li>• Gagner des titres et médailles sur les compétitions de référence internationales</li> <li>• Gagner des titres et des médailles en coupes du monde et sur les Grands prix</li> </ul>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un directeur performance de la filière</li> <li>• Un coordonnateur du pôle France Olympique</li> <li>• Des entraîneurs nationaux permanents (2 par arme)</li> <li>• Des préparateurs physiques</li> <li>• Des ressources humaines de l'établissement</li> </ul>
Objectifs de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les athlètes aux jeux olympiques</li> <li>• Préparer les athlètes aux compétitions de référence Seniors - U23 – M20</li> <li>• Accompagner le sportif dans son projet olympique et son projet de vie</li> <li>• Utiliser l'ensemble des ressources à disposition de la structure</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser le suivi médical des équipes de France et la surveillance médicale réglementaire</li> <li>Mettre en place des informations obligatoires et facultatives sur la lutte contre le dopage, la prévention des blessures, l'alimentation, le rythme, l'hygiène de vie et les violences (VSS)</li> <li>Organiser les échanges avec le Pôle France Jeunes</li> <li>Contribuer à la formation des entraîneurs</li> <li>Contribuer à la formation citoyenne et républicaine du sportif SHN</li> <li>Alimenter le PSQS</li> <li>Positionner le Pôle France comme un centre d'expertise</li> </ul>
Publics et effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>De 60 à 72 membres permanents + des partenaires d'entraînement</li> <li>6 collectifs (FH, FD, EH, ED, SH et SD)</li> <li>De Juniors à Seniors</li> </ul>
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraînement bi quotidien, environ 25 heures par semaine</li> <li>Préparation physique</li> <li>Récupération</li> <li>Accompagnement spécifique</li> </ul>
Installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements INSEP – 42 pistes</li> <li>Bureaux, vestiaires, salle médicale, salle de réunion</li> </ul>
Mise en œuvre du double projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le DTN Adjoint, responsable du suivi socioprofessionnel</li> <li>Le correspondant du pôle France Olympique</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats sportifs</li> <li>Classement international de la France</li> </ul>

## LES PÔLES FRANCE RELEVE

Le pôle France relève est la structure de référence de formation des meilleurs jeunes M17 et M20. Il existe un pôle France relève dans chaque arme par genre. 6 structures sont ainsi identifiées.

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence M17, M20, U23</li> <li>Gagner des titres et des médailles sur les circuits européens et les coupes du monde</li> </ul>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un responsable de pôle-Entraîneur national M20-M17</li> <li>Des maîtres d'armes</li> <li>Les ressources humaines des établissements</li> </ul>
Objectifs de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire progresser et former les jeunes au regard des performances sportives internationales attendues</li> <li>Optimiser la formation des jeunes dans chaque arme dans le cadre des exigences sportives de la DTN en lien avec les compétences à acquérir</li> <li>Être dans l'accompagnement et le suivi d'un athlète sorti de la catégorie M20 pour continuer sa formation haut niveau dans la catégorie U23</li> <li>Entraîner les jeunes et leur apprendre à devenir un sportif de haut niveau</li> <li>Accompagner les jeunes dans leur double projet et leur projet de vie</li> <li>Utiliser l'ensemble des ressources à disposition de la structure</li> <li>Organiser la surveillance médicale réglementaire et le suivi médical</li> <li>Contribuer au PSQS</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un programme annuel de formation et d'actions (formation animateur, arbitre, activités, stages, compétitions, tournois...)</li> <li>• Organiser les échanges entre le Pôle espoir, le Pôle France olympique, les centres de formation</li> <li>• Intervention et sensibilisation sur les violences sexistes, sexuelles et psychologiques</li> </ul>
Publics et effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 15 membres (M17/M20/U23)</li> <li>• Des partenaires d'entraînement</li> </ul>
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 15 heures de travail hebdomadaire, 3 séances biquotidienne</li> <li>• 2/3 leçons par athlète et 4 séances d'assaut minimum</li> </ul>
Installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de l'établissement public</li> </ul>
Mise en œuvre du double projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordonnateur du pôle et l'entraîneur national de la catégorie d'âge</li> <li>• Les personnes ressources du CREPS.</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sportifs sur les compétitions de référence, les coupes du monde et circuits européens</li> <li>• Alimentation du pôle France olympique</li> <li>• Développement des compétences dans les facteurs de la performance</li> </ul>
Relation et communication avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de présentation sur le fonctionnement du pôle au sein de la structure CREPS</li> <li>• Signature d'une convention avec le CREPS sur les droits et devoirs durant la saison sportive</li> <li>• Envoi d'un bilan trimestriel sur le suivi des études et les résultats sportifs</li> <li>• Entretien sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison sur les orientations dans le suivi du double projet de l'athlète</li> </ul>

## PROGRAMME D'ACCESSION

Les structures du programme d'accèsion (Centres de Formation Fédéraux, Centres de Préformation Fédéraux, Pôle Antilles-Guyane) devront être habilitées par la Direction Technique Nationale. Un avis sera demandé au comité régional pour les CFF et les CPF.

Pour être habilitées, la structure doit remplir un dossier d'habilitation soit pour l'accèsion territoriale, soit pour l'accèsion nationale. La constitution du dossier s'appuie sur le cahier des charges pour chacune des structures. Il fera l'objet d'une étude et d'une décision du comité d'habilitation.

L'habilitation est donnée jusqu'au 31/12/2028 sous réserve de remplir annuellement les indicateurs de performance, de fournir un bilan de la saison et de respecter les critères d'évaluation. Les conventions engageant la structure avec ses partenaires seront mises à jour annuellement pour rester habilitées.

Un référent national au sein de la DTN a en charge la coordination, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des structures. Il est aidé par les Directeurs Performance de la Filière qui accompagnent les responsables pour assurer l'acquisition des prérequis vers la pratique du haut niveau. Un programme de formation sera présenté aux coachs des centres, afin d'évoluer dans leur mission. Dans le cas où celui-ci ne serait pas suivi, la structure s'expose à une suspension de son habilitation.

Le référent national devra en collaboration avec les CTS de régions, identifier les escrimeurs jeunes HPS (Haut Potentiel Sportif) afin de proposer l'aménagement du temps scolaire (4h00) avec l'établissement qui accueille ce sportif.

Cet aménagement pourra s'appuyer le partenariat mené avec l'UNSS, dans une stratégie du développement de l'escrime en milieu scolaire.

### ACCESSION NATIONALE : LES CENTRES DE FORMATION FEDERAUX & LE PÔLE ANTILLES-GUYANE

Les centres de formation sont des structures d'accèsion d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence. Un même niveau d'exigence est posé pour garantir une prestation de service identique sur le territoire national.

Habilitation	ACCESSION NATIONALE
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire podium sur des compétitions de référence M17</li> <li>Gagner des titres et des médailles sur les circuits européens</li> </ul>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un responsable nommé entraîneur référent, sous l'autorité du DTN, doit être identifié par la Fédération pour chaque Centre de Formation.</li> <li>Celui-ci est titulaire à minima d'un DEJEPS option escrime.</li> <li>Les ressources humaines extérieures</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimenter la filière d'Excellence sportive (<i>Pôles France Relève</i>)</li> <li>Faire progresser la relève, pérenniser voire améliorer les résultats de l'Escrime française à l'international.</li> <li>Préparer les jeunes potentiels à l'exigence du haut niveau</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le public cible est la population fréquentant le lycée (de la 2<sup>nd</sup>e à la Terminale).</li> <li>L'âge des membres de ces structures se situe entre 15 et 18 ans (généralement de M17 à 1<sup>ère</sup> année M20).</li> <li>Faire partie des 100 premiers du classement national.</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'effectif est compris entre 8 et 14 escrimeurs (ses).</li> <li>Effectif mixte</li> </ul>
Obligations de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraîner les athlètes dans l'objectif de les préparer à l'exigence du haut niveau et à les intégrer dans un pôle France relève</li> <li>Accompagner de manière individualisée les jeunes athlètes dans leur projet sportif tout en prenant en compte leur projet de vie (<i>projet scolaire et préservation du lien social</i>).</li> <li>Organiser avec les établissements partenaires des aménagements scolaires favorisant la réussite du projet sportif et l'entraînement bi quotidien</li> <li>Assurer la surveillance médicale réglementaire ainsi que le suivi médical des sportifs.</li> <li>Organiser des actions avec des intervenants extérieurs (préparation physique, préparation psychologique, nutritionniste...)</li> <li>Participer et contribuer à des actions organisées par la direction technique nationale et/ou le comité régional dans le cadre de l'animation de la filière d'accession au haut niveau</li> <li>Organiser des passerelles ou des actions avec les autres structures d'accession ou les pôles France relève</li> <li>Améliorer la détection, favoriser une forte opposition en regroupant les meilleurs éléments et des partenaires.</li> <li>Participer aux actions de formation continue ou professionnelles pour développer les compétences des maîtres d'armes et renforcer la filière des entraîneurs d'escrime.</li> <li>Impliquer l'encadrement de la structure dans le projet d'accession au Haut-niveau et les actions fédérales, créer du lien entre les encadrants nationaux et territoriaux</li> </ul>
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'entraînement est quotidien dont un est biquotidien. Un minimum de dix heures hebdomadaires est organisé (quotidien ou biquotidien).</li> <li>Il se compose de séances collectives, de leçons individuelles spécifiques, de sessions de préparation physique et d'une approche de préparation mentale.</li> </ul>
Bassin de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Départemental</li> <li>Régional - Inter régional quand il n'y a pas de centre de formation dans la Région</li> <li>Cas particulier : le pôle Antilles Guyane a un bassin de recrutement sur l'ensemble des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Guyane)</li> </ul>
Indicateurs de performance sportive	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats sportifs sur les compétitions de référence M17 et les circuits européens</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médailles en championnats de France ou dans les 8 de leur catégorie d'âge</li> <li>• Nombre de sélectionnés en équipe de France</li> <li>• Nombre de sélectionnés en circuits nationaux</li> </ul>
Critères de maintien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation des structures d'excellences et notamment des PFR</li> <li>• Respect du cahier des charges</li> <li>• Respect des indicateurs de performance</li> </ul>
Relation et communication avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de présentation sur le fonctionnement du pôle au sein de la structure CREPS</li> <li>• Signature d'une convention avec le CREPS sur les droits et devoirs durant la saison sportive</li> <li>• Envoi d'un bilan trimestriel sur le suivi des études et les résultats sportifs</li> <li>• Entretien sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison sur les orientations dans le suivi du double projet de l'athlète</li> <li>• Mise en relation des familles d'accueil pour l'hébergement du week-end</li> </ul>

## ACCESSION TERRITORIALE : LES CENTRES DE PREFORMATION FEDERAUX

Les centres de préformation sont des structures permanentes d'ambition territoriale.

Habilitation	ACCESSION TERRITORIALE
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement national M15</li> <li>• Résultats à la fête des jeunes</li> <li>• Identification à la détection nationale</li> </ul>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maître d'armes référent est à minima titulaire d'un diplôme en escrime inscrit au RNCP (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), et sa carte professionnelle est en cours de validité.</li> <li>• Un référent de l'établissement scolaire est nommé et est l'interlocuteur privilégié du maître d'armes de la structure</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'augmentation du niveau sportif général en escrime</li> <li>• Participer à l'alimentation de la filière d'accession au haut-niveau, en sensibilisant de manière précoce aux notions d'entraînement et de double-projet</li> <li>• Contribuer à la formation sportive du jeune licencié dans le cadre d'une stratégie nationale d'accession à haut niveau,</li> <li>• Permettre au club de se structurer autour de la notion d'accession au haut niveau, et favoriser la fidélisation de ses licenciés.</li> <li>• Participer à l'épanouissement du jeune sportif désireux d'intensifier sa pratique et de mener à bien conjointement un parcours scolaire et un parcours sportif.</li> <li>• Favoriser la détection</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'âge des membres de ces structures se situe entre 11 et 15 ans (catégories M13 et M15),</li> <li>• Le public cible est la population fréquentant le collège (6ème à 3ème).</li> </ul>
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe est constitué de 8 à 14 escrimeurs (ses) collégiens (nes).</li> <li>• Groupe mixte</li> </ul>
Obligations de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mixité de genre (en respectant à minima une proportion Filles/Garçons de 40 à 60%).</li> <li>• L'entraînement est quotidien avec 4 séances minimum par semaine. Il se compose de séances collectives, d'au moins une</li> </ul>

	<p>leçon individuelle spécifique hebdomadaire et d'une session de préparation physique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure s'appuie sur un partenariat avec un établissement scolaire possédant une section sportive ou une section sportive d'excellence reconnue par le Rectorat.</li> <li>• La structure doit mettre en œuvre la surveillance médicale réglementaire et sensibiliser à l'ensemble des risques liés à la pratique sportive.</li> </ul>
Bassin de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Local, Intercommunal</li> <li>• Départemental quand il n'y a pas d'autres centres de préformation dans le Département</li> </ul>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation aux compétitions fédérales</li> <li>• Taux de participation aux stages de détection régionaux et/ou nationaux</li> </ul>
Critères de maintien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du cahier des charges</li> <li>• Respect des indicateurs de performance</li> </ul>

## BILAN EN MATIÈRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DE DATAS 2016-2024

L'ambition de la Fédération Française d'Escrime pour Paris 2024 était d'obtenir 12 médailles olympiques sur les 12 épreuves (contre 5 à Tokyo) et de devenir première nation mondiale. Pour réaliser cet objectif, la notion de performance devait s'accomplir dans un cadre multidimensionnel qui prenait notamment en compte l'amélioration de nos outils de performance. La fédération s'est structurée pour l'accompagnement scientifique et datas en fin d'olympiade 2016-2021.

Robin HAGER, préparateur physique des équipes de France de fleuret et sabre, qui a validé son doctorat en science du sport en 2020 a alors été nommé référent scientifique de la fédération.

Afin de performer à Tokyo 2021, Paris 2024, et de continuer à performer par la suite, nous avons mis en place des projets à court, moyen et long terme.

La Direction Technique Nationale souhaite faire un bilan des actions qui ont été conduites et selon le résultat de les poursuivre ou de les stopper.

## AIDE STATISTIQUE À LA PRISE DE DÉCISION

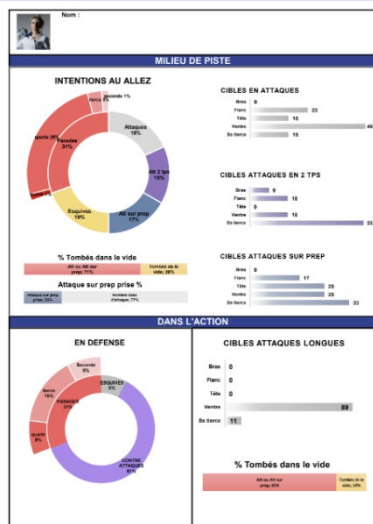


Figure 1 : Analyse statistique des actions et cibles d'Olga Kharlan en milieu de piste, en attaque et en défense.

### OBJECTIF :

En 2020, aucune analyse statistique de nos tireurs et de nos adversaires étaient réalisées. Le sabre étant une discipline de parti pris (i.e. la décision du tireur est souvent décidé avant le début de l'action), l'objectif était de développer un logiciel permettant d'identifier les points forts et points faibles chez les adversaires ainsi que chez nos tireurs.

### MISE EN PLACE :

Durant le confinement, nous avons conçu des fichiers statistiques Excel des sabreurs et sabreuses qui allaient participer aux jeux olympiques (Figure 1). Lors des JO de Tokyo 2021, nous avons réalisé un outil similaire qui permettaient aux adjoints d'analyser les différents matchs en direct et de

transmettre au coach principal. Afin d'élaborer une stratégie en fonction des choix de la tireuses adverses lors de cette compétition

### RESULTATS ET IMPACT SUR LA PERFORMANCE :

L'ensemble des opposants ont été analysés sur les précédentes saison. Il reste néanmoins compliqué de quantifier un quelconque effet sur la performance. Le sabre féminin en 2021 a obtenu une médaille de bronze individuelle et une médaille d'argent par équipe. En 2024 une médaille d'or et d'argent en individuel chez les femmes ainsi qu'une médaille de bronze par équipe chez les hommes.

## AIDE STATISTIQUE AU CHOIX DU TIREUR PAR ÉQUIPE

### OBJECTIF :

En raison de l'importance des épreuves par équipe dans les chances de médailles françaises, la sélection aux JO est réalisée avec le meilleur tireur individuel et trois tireurs sélectionnés par la commission. Afin de maximiser nos chances de réussite, les coaches peuvent choisir un ou deux tireurs qui ont de meilleurs statistiques contre les nations concurrentes.

### MISE EN PLACE :

Sur Excel, un tableau dynamique actualisé après chaque compétition par le sport scientist. Il nous permet de connaître les stats de tous nos tireurs par rapports aux tireurs et nation adverses.

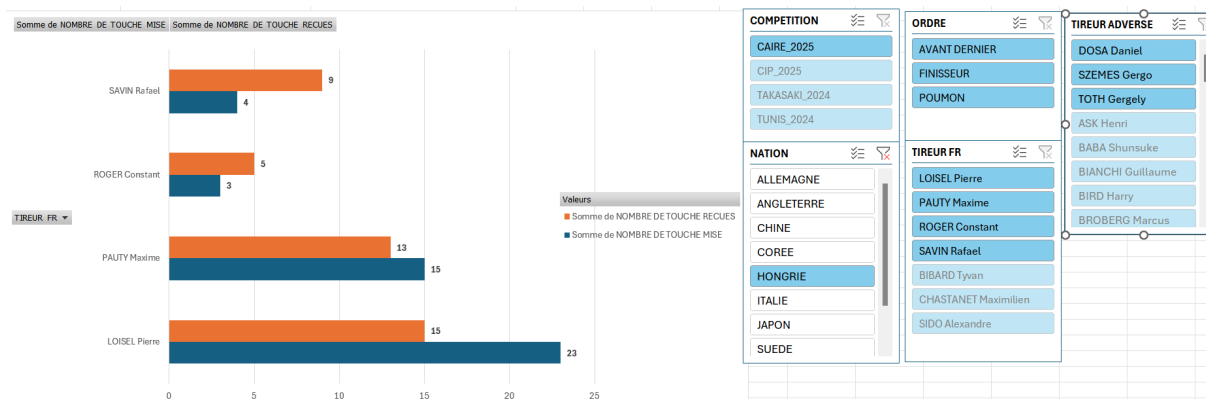


Figure 2 : logiciel de statistique équipe qui nous permet de voir les statistiques de chaque tireur par équipe en fonction de la nation adverse, des tireurs adverses ou de la position dans le relais.

### RESULTATS ET IMPACT SUR LA PERFORMANCE :

Ces outils ont servi d'aide à la décision pour certains coaches. Comme le fleuret qui a sélectionné Maximilien Chastanet par équipe qui a terminé avec des scores positifs sur l'ensemble des nations adverses lors des JO 2024.

## PROJET VIDEO TRAIN YOUR BRAIN JO 2024

Dans le cadre du projet PPR Train Your Brain piloté par Julie Doron pour l'olympiade de Paris, un des projets étaient de mettre en place le projet que Myriam Bavrel avait mis en place pour le Taekwondo lors de l'olympiade 2012.

### OBJECTIF :

L'objectif de ce projet était de mieux intégrer les actions de l'adversaire grâce au couplage d'un travail tactique et de la vidéo.

### MISE EN PLACE :

Pour cela des bases de données vidéos ont été collectées sur les adversaires. L'athlète visionnait le match tout en effectuant des actions d'escrime par rapport à l'adversaire visionné. La vidéo était ensuite coupée à un moment déterminé par le coach. Le tireur devait effectuer une action permettant de marquer ou d'éviter la touche.

### RESULTATS ET IMPACT SUR LA PERFORMANCE :

Cet outil a été utilisé lors de l'olympiade Tokyo 2021. Mais les entraîneurs n'ont pas donné suite sur la partie 2021-2024. Il a été jugé difficile à exploiter en escrime.

## RELATION CHERCHEUR

Lors de l'olympiade 2021-2024 nous nous sommes rapprochés de certains chercheurs du laboratoire SEP et IRMES de l'INSEP afin d'améliorer notre suivie d'entraînement et testing (Jean Slavinsky) ; d'améliorer notre récupération et nos horaires d'entraînements en fonction de la localisation des compétition (Mathieu

Nédélec) ; de mieux gérer notre dynamique de groupe (Hélène Joncheray) ; de nous aider sur la fixation d'objectifs et l'aspect mental (Alexis Ruffault / Anaël malherbe) ; de mieux gérer notre charge d'entraînement (Issa Moussa).

---

#### **OBJECTIF :**

Les objectifs recherchés étaient d'optimiser notre savoir-faire sur des sujets précis. De faire intervenir un public de chercheurs expert auprès de nos athlètes pour mieux faire passer les messages et mieux appliquer des stratégies spécifiques.

---

#### **MISE EN PLACE :**

En fonction des problématiques des entraîneurs, notre référant scientifique reformulait la demande pour les scientifiques. Ensuite échangeait avec le scientifique pour que celui-ci soit apte à vulgariser au mieux ces propos face aux athlètes.

---

#### **RESULTATS ET IMPACT SUR LA PERFORMANCE :**

Ces échanges et interventions nous ont permis d'optimiser notre préparation. De plus ils ont permis de valider scientifiquement des démarches entreprises auprès des athlètes afin de les mettre dans les meilleures conditions.

### **AMELIORATION DE LA RECUPERATION A L'ENTRAINEMENT ET EN COMPETITION**

A l'INSEP, l'entraînement des escrimeurs s'est grandement modernisé au cours des dernières années. Pour répondre à la concurrence internationale, les entraîneurs ont notamment intégré de nouveaux contenus d'entraînement (préparation physique, préparation mentale), augmenté le volume et l'intensité d'entraînement d'escrime, et amélioré le suivi du sportif (quantification de charge d'entraînement, suivi sommeil, nutritionnel). Afin de pouvoir supporter cette augmentation de charge d'entraînement, l'hygiène de vie des escrimeurs s'est améliorée d'un point de vue de ses trois composantes majeures : sommeil, nutrition et hydratation. Parallèlement à cela, les escrimeurs ne négligent pas les autres aspects de la récupération (balnéothérapie, soins effectués par un physiothérapeute mis à disposition chaque après-midi par la fédération).

L'augmentation de la densité et du niveau international rend également chaque match en compétition plus intense. Pour gagner en individuel et par équipe, il faut être capable de gagner 6 matchs à la suite répartis sur une journée et enchaîner le lendemain sur 4 à 6 matchs par équipe. La majorité des compétitions n'ayant pas lieu en France, il est souvent compliqué de mettre en place des procédés permettant d'optimiser la récupération entre les matchs et entre les journées.

Afin d'optimiser la récupération des athlètes à l'entraînement et en compétition, nous avons besoin de répondre aux problématiques suivantes :

- Parmi les 30 escrimeurs les plus pressentis pour les JO de Paris 2024, 12 athlètes étaient identifiés dans le cercle HP, 80% étaient externes à l'INSEP. Cela signifie qu'ils rentrent chez eux entre deux entraînements journaliers et perdent parfois plus d'une heure dans les transports ou leur véhicule faute d'un espace de récupération dédié
- L'escrime est un des pôles de l'INSEP comportant le plus d'athlètes (72). Les créneaux de soins kinés sont souvent pleins et il est parfois difficile d'en bénéficier malgré son statut olympique ; A ce jour, des créneaux complémentaires à l'extérieur sont proposés aux athlètes du cercle HP.
- La stratégie de compétition pour se qualifier aux JOP oblige les équipes de France à participer à toutes les coupes du Monde pour aller chercher un classement favorable. Les coupes du Monde et Grand prix s'étalent sur 8 mois avec des intervalles de phase de travail court entre deux compétitions.
- En compétitions internationales de référence, il faut s'occuper de 24 athlètes quasi en même temps au regard de la répartition des épreuves individuelles et par équipe. Le staff médical est amené à suivre plusieurs sportifs en même temps tout en préparant les autres.
- La récupération en compétition est souvent négligée, faute de vestiaire dédié entre chaque match, ou d'endroit pour s'asseoir.

A l'aide de matériel transversale et transportable, il est possible de répondre à ces trois problématiques dans le but de limiter notre nombre de blessures, améliorer la qualité des entraînements et les résultats en compétitions.

Les propositions de matériels qui sont faites ci-après, prennent en compte les contraintes de déplacement, de voyages, de contraintes spatiales. Ainsi, le matériel léger et transportable est privilégié.

## **CREATION D'UNE SALLE DE RECUPERATION/SOMMEIL ET EQUIPEMENTS TRANSPORTABLES EN COMPETITION**

### **OBJECTIFS :**

L'objectif était de créer sur le pôle escrime, en stages et compétitions, un espace dédié à la récupération :

- Permettre aux externes de pouvoir réaliser des siestes sur place quand les sportifs sont à l'INSEP
- Structurer un espace de récupération, de repos « France » au sein d'espaces contraints, exigus en compétition qui ne soit pas des tribunes
- Créer un espace dédié sur un plateau sportif, type gymnase lorsque l'on se retrouve en stage.

---

## EQUIPEMENTS :

L'espace a été équipé avec du matériel classique que l'INSEP nous a mis à disposition et du matériel portatif pouvant être amené en compétition et stage.

Le format de compétition internationale alterne les compétitions internationales entre le sabre, le fleuret et l'épée. Cela implique le déplacement de deux équipes (une féminine et une masculine) à deux endroits différents, simultanément.

Ainsi le nombre de **huit fauteuil gonflable** transportable devrait nous permettre lors de la saison de toujours en avoir 4 au minimum lors de compétitions simultanées. Cela nous permet également d'en avoir huit de disponibles sur les grands championnats ou stages terminaux qui sont communs aux trois armes.

---

## MISE EN PLACE :

Le seul fauteuil gonflable dont nous disposons aujourd'hui est celui de Robin HAGER (qui est le sien), la fédération n'a finalement pas investi dans ce projet. Nous avons cependant créé une salle de sommeil à l'INSEP permettant aux athlètes externes de faire des siestes entre les entraînements du matin et de l'après-midi.

## AMELIORATION DE NOTRE SALLE DE SOINS/PHYSIOTHERAPIE ET EQUIPEMENTS TRANSPORTABLES EN COMPETITION

---

### OBJECTIFS :

L'objectif est d'optimiser les procédés de récupération sur place au pôle escrime et de libérer des créneaux de physiothérapies. En compétition ou stage, ces équipements permettent la récupération entre deux journées.

### Les intérêts :

- Prévenir les blessures
- Réaliser des soins sur des zones du corps ciblées
- Optimiser le temps de soin
- Optimiser la récupération
- Optimiser le temps de travail du kinésithérapeute
- S'occuper de plus d'athlètes.

---

### EQUIPEMENTS :

- **Game-Ready**



Image 1 : Le Game-Ready est un procédé innovant qui combine le froid avec la compression. Il permet notamment d'améliorer la récupération, de réduire l'intensité de la douleur, d'améliorer la souplesse et de réduire la raideur musculaire.

L'utilisation du Game Ready doit nous permettre :

- i) De limiter les inflammations au niveau des articulations les plus touchées par la pratique (épaule, genoux, cheville, genoux, poignet) ;
- ii) De réduire la raideur musculaire en fin de journée sur les groupes musculaires sujets aux blessures (ischios jambier, adducteurs, quadriceps, fléchisseurs plantaires) ;
- iii) D'améliorer la récupération afin de pouvoir s'entraîner plus le lendemain.

Nous souhaitons équiper la salle de kiné du pôle Escrime à l'INSEP de trois Game-Ready transportables. Le format de compétition internationale alterne les compétitions internationales entre le sabre, le fleuret et l'épée. Cela implique le déplacement de deux équipes (une féminine et une masculine) à deux endroits différents, simultanément. Ainsi le nombre de trois Game Ready transportable doit permettre lors de la saison de toujours en avoir un au minimum au pôle escrime et de pouvoir transporter les deux autres en compétition. Cela nous permet également d'en avoir trois de disponibles sur les grands championnats ou stages terminaux qui sont communs aux trois armes.

Par ailleurs, plusieurs athlètes du cercle HP nous ont sollicité sur ce type de matériel. Ce matériel sera mis à disposition des athlètes qui en auront besoin mais sera géré par la fédération sous l'égide du staff médical.

- **Pressothérapie**



**Image 2 : La presso thérapie est une technique paramédicale par pression qui active la circulation sanguine et lymphatique. Elle permet notamment d'améliorer le retour veineux et donc la récupération. Nous envisageons de l'utiliser entre les matchs**

L'utilisation de l'appareil de pressothérapie doit nous permettre :

- i) De mieux récupérer entre les matchs. ;
- ii) De favoriser le retour veineux entre deux entraînements.

---

#### MISE EN PLACE

Les athlètes médaillés sont passés directement avec l'agence pour bénéficier de ce type de matériel. Il n'y a donc pas d'héritage pour la fédération pour la prochaine olympiade.

## MISE EN PLACE DU PROJET DE L'ANALYSE COMBINÉE DISC & FORCES MOTRICES

Ce projet qui doit accompagner les équipes de France d'escrime doit répondre :

- Travailler en équipe et créer des équipes performantes
- Améliorer la motivation et la satisfaction à l'entraînement
- Développer les talents
- Réaliser un bilan de compétences et/ou un coaching
- Gérer les conflits et les problèmes relationnels
- Recruter des collaborateurs motivés et engagés

Cet outil doit permettre d'identifier un profil de l'athlète dans 4 catégories : **CONFORMISTE / DOMINANT / STABLE / INFLUENT**

L'identification de ces catégories du DISC permet

- D'adapter la charge d'entraînements
- De renforcer la cohésion d'équipe
- De maximiser la motivation et que les entraîneurs puissent personnaliser leurs approches pour mieux répondre aux besoins psychologiques de chacun
- De personnaliser le coaching selon les profils identifiés des athlètes

Dans un premier temps, ce projet doit accompagner les équipes de France du collectif de l'INSEP.

La Direction Technique Nationale souhaite que ce projet soit décliné sur les 6 PFR.

## OPTIMISATION DES EQUIPEMENTS D'ESCRIME SPORTIVE DE HAUT NIVEAU ENJEU DE PERFORMANCE, DE SECURITE ET DE CONFORT

La performance, la sécurité et le confort du sportif de haut niveau ne peuvent être pleinement envisagés sans considérer les **objets techniques** qui accompagnent sa pratique.

En escrime, discipline exigeante mêlant finesse technique, vitesse d'exécution et précision gestuelle, ces équipements deviennent des **outils de performance**.

## UN ENJEU STRATEGIQUE POUR LA FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME

La Fédération Française d'Escrime (FFE) est parfaitement consciente que l'optimisation du matériel représente un **levier majeur de compétitivité** dans un contexte international de plus en plus exigeant. La qualité des équipements peut faire la différence lors d'un duel de haut niveau, face à des adversaires étrangers bénéficiant d'un soutien technique tout aussi pointu.

## L'ESCRIME, UN SPORT TECHNIQUE AUX EXIGENCES MATERIELLES ELEVEES

L'escrime repose sur l'utilisation d'un certain nombre de matériels spécifiques, normalisés pour garantir l'équité sportive et la sécurité. Toutefois, **ces normes ne sont pas un frein à l'innovation**, bien au contraire. Elles laissent place à des **marges** performance et le confort global du tireur.

### 1. LA TENUE D'ESCRIME : UN EQUILIBRE ENTRE SECURITE ET PRATIQUE SPORTIVE EXTREME.

L'Escrime est un sport d'opposition pratiqué avec une arme qui, si elle n'a pas pour objectif de blesser l'adversaire, implique la mise en œuvre d'équipements de protection individuelle (Masque, Tenue, ...). Ces équipements peuvent être amplement optimisés vis-à-vis de la pratique de haut niveau... Les pistes identifiées de progrès concernant la sécurité et le confort font appel à des **technologies nouvelles maîtrisées par les acteurs français** de la recherche et de l'industrie.

Ainsi :

**Le Masque**, peut bénéficier d'innovations retenues dans d'autres pratiques sportives (BOA,

MIPS...) pour **prévenir le risque de commotion cérébrale** ainsi qu'accroître le confort général pour le tireur par un allègement, un meilleur maintien tout en optimisant la ventilation et une ergonomie « custom ».

**Le Bustier** de protection féminine a vocation à **gagner en confort** par son allègement, son mode de maintien et sa réalisation « sur-mesure » **La Sous-cuirasse**, véritable « doublure » de la veste, augmentant sa résistance à la perforation cotée du bras armé, n'a-t-elle pas vocation à être associée à la veste pour en **optimiser le confort** ? (Suppression des plis et surépaisseurs au niveau de l'esselle et du biceps).

**La Tenue**, son confort et sa performance dépendent directement de la qualité des tissus qui la composent, de son assemblage et de sa forme. A niveau de sécurité égal, un progrès significatif est possible en matière de **masse**, de l'usage de **tissus intelligents** (type *Coolmax, Dryarn*) permettant une **régulation thermique** active, de zones **traitées anti-humidité**, réduisant l'effet conducteur de la sueur sur les zones non valables, de **design ergonomique** et d'**ajustage**.

**Les Chaussures**, éléments clefs de la performance du tireur, elles doivent « passer » sa puissance au sol tout en garantissant une réactivité optimum quels que soient les appuis. Les chaussures d'escrime bénéficieraient certainement des progrès réalisés dans certains sports sur le plan de la dynamique (semelles à retour d'énergie), de la tenue et de la qualité des interactions avec le sol. Les chaussures participent également à la sécurité du tireur en matière de lésions des membres inférieurs (torsions, chocs, amorti talon, ...)

**Les Gants** sont l'interface entre la main et la poignée de l'arme, ils jouent également un rôle protecteur (voire conducteurs chez le sabreur). Les gants doivent permettre un contrôle fin de la

« Pince » entre le pouce et l'index tout en protégeant les phalanges et le dessus de la main. Un travail est à réaliser sur le choix des matières pour optimiser ces fonctions, les nouvelles technologies d'enduction des tissus, les coutures collées, voire du tissage sans couture représentent des options à investiguer.

## 2. L'ARME D'ESCRIME : TECHNOLOGIE ET PERSONNALISATION AU SERVICE DE LA PRECISION

L'arme est un défi technologique à elle-seule : Elle doit être parfaitement adaptée au tireur en matière d'ergonomie (équilibre, prise en main, flex...) mais aussi finement réglée en matière de sensibilité tout en préservant sa fiabilité sur la durée des phases de jeu. (Une attention particulière est à porter à la tête de pointe pour limiter son glissement sur la tenue adverse).

**L'Embase et la Tête de Pointe** des armes d'estoc peuvent bénéficier de travaux en matière de rudologie et de résistance par l'usage d'alliages de qualité adaptée et de traitements spécifiques. Il est également possible d'imaginer un assemblage mécanique plus durable associé à un guidage de meilleure qualité.

**La Prise de Garde, les Fils de Corps et de Masque**, ils sont les garants de la transmission du signal électrique de la touche. Ils sont **sources fréquentes de dysfonctionnements** propres aux circuits électriques. Il existe des solutions dans l'industrie qui peuvent aisément être transposées à l'escrime (matériaux des contacts et design de connectique). Les câbles, eux-mêmes, peuvent être sujet à rupture, ils bénéficieraient grandement à comporter une âme prévenant leur élongation et leur fatigue. Des alliages de meilleure qualité doivent être utilisés pour améliorer la conductivité et réduire l'oxydation.

**La Poignée**, elle est certainement l'élément le plus « personnel » à chaque tireur. Elle participe de façon critique à l'ergonomie globale de l'arme. Elle se doit d'être parfaitement adaptée en termes de taille, de prise en main et au style du tireur. Son angulation, sa forme, son design sont choisis par le tireur pour convenir au mieux à son escrime. Ces réglages doivent être répétés à l'identique sur l'ensemble du « Quiver » du tireur afin de ne pas modifier ses repères. Les pistes de développement autour des poignées sont de ce fait quasi infinies ... Il y en a cependant qui sont identifiées comme universelles : optimiser l'ergonomie de la prise (poignées « custom ») pour favoriser la précision et la puissance tout en préservant les lésions de la main, du poignet et de l'avant-bras, optimiser le grip et le « touché » en interaction avec le gant, favoriser la répétabilité des réglages, variabilité de la masse pour assurer l'équilibre avec la lame...

**La Lame**, comme la poignée, est un élément sensible dans la constitution d'une arme. Étant donné sa forme, sa technologie et son « flex » (rigidité et répartition), elle participe à l'équilibre global de l'arme en association avec la poignée (et le pommeau sur les armes qui en sont dotées), elle est adaptée au style du tireur... Les axes de progrès en ce qui concerne les lames tiennent dans la répétabilité des caractéristiques mécaniques les caractérisant (répartition et rigidité du flex, masse...) et leur maintien dans le temps. Un allègement de la lame pourrait permettre un allègement global de l'arme sans compromettre son équilibre et favoriser la vitesse du bras armé.

Il conviendra de garantir la fiabilité mais également le contrôle continu et la réparabilité du matériel développé par le développement des outils adaptés tant en atelier qu'en mobilité.

### 3. BAGAGERIE TECHNIQUE : ACCOMPAGNER LE QUOTIDIEN DU SPORTIF

Au-delà de la piste, la performance se prépare et se vit aussi **hors des combats**, dans les transports, les vestiaires ou les structures d'entraînement. L'équipement doit suivre.

A ce titre, l'athlète a besoin d'une **bagagerie technique dédiée** pensée pour le transport sécurisé des armes et du masque (compartiments rigides adaptés), l'organisation des équipements (sacs modulaires, étanches, ventilés), l'intégration d'espaces pour effets personnels, matériel médical, et outils d'entretien.

Un **audit des besoins réels** des tireurs et des membres du staff (entraîneurs, kinés, médecins, armuriers) est indispensable pour définir les **volumes utiles** pour les déplacements (train, avion), les contraintes logistiques (poids, empilabilité, résistance), les fonctions pratiques (roulettes tout-terrain, GPS intégré, étiquettes électroniques...).

## CONCLUSION

L'évolution des équipements d'escrime n'est pas seulement un enjeu technologique, c'est un **vecteur de performance, de prévention des blessures et de confort quotidien**. Il existe en France un vivier de **compétences industrielles, technologiques et scientifiques** (textile, mécanique, électronique, design, biomécanique...) qui peut être mobilisé pour pratiquer l'escrime sur un **laboratoire de l'innovation sportive**.

L'enjeu est clair : accompagner les athlètes français dans la conquête des podiums internationaux tout en valorisant le savoir-faire national. Un défi aussi passionnant que nécessaire.



## CRITÈRES DE MISE EN LISTE DES SPORTIFS ET DES ARBITRES ET JUGES

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaître les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance.

**Le Projet de performance fédéral mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.**

### LES LISTES MINISTERIELLES DE HAUT NIVEAU

La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports proposition de la fédération délégataire compétente, après avis du directeur technique national. L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est effectuée dans l'une des catégories suivantes : **Elite, Senior, Relève, Reconversion.**

**Catégorie Elite :** Peut être inscrit dans la catégorie "**Elite**" le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des épreuves de référence internationale. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

**Catégorie Senior :** Peut être inscrit dans la catégorie "**Senior**" le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des mêmes épreuves de référence internationales définies pour la catégorie "**Elite**" mais qui ne remplit pas les conditions requises pour figurer sur celle-ci. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

**Catégorie Relève :** Peut être inscrit dans la catégorie "**Relève**" le sportif qui est sélectionné en équipe de France pour une compétition internationale inscrite dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Les critères pour entrer en liste "**Relève**" sont définis par le Directeur technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères sont construits en référence à une

catégorie d'âge qui passe de -30 ans à -26 ans et a minima à la participation aux compétitions internationales de référence, identifiées pour cette catégorie.

**Liste Reconversion** : Peut être inscrit dans la catégorie « **Reconversion** » le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie « **Reconversion** » pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie « **Senior** », qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

L'inscription dans la catégorie « **Reconversion** » est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

## LES AUTRES LISTES MINISTERIELLES

**Liste Espoir** : Les critères pour entrer en liste « **Espoir** » sont définis par le Directeur technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Sont aussi reconnus des critères de sélection objectifs et mesurables lors de tests (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc..) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

**Liste Collectifs Nationaux** : Les critères pour entrer en liste « **collectifs nationaux** » sont définis par le Directeur technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

**Liste des arbitres et juges sportifs haut niveau (AJSHN)** : le critère est de participer aux épreuves internationales liées aux catégories « **Elite** » et « **Senior** ». Cela correspond aux championnats d'Europe, championnats du monde, Jeux Olympiques. L'AJSHN doit être reconnu comme arbitre international auprès de la FIE.

## PROCEDURE

Une campagne de mise en liste des sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et espoirs des sports d'été s'ouvre chaque année et se fait en année civile (au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

- **29 septembre** : ouverture de la campagne sur PSQS ([www.portail-sportif.fr](http://www.portail-sportif.fr)) ;
- **Jusqu'au 31 octobre** : les DTN renseignent sur le PSQS la liste des sportifs susceptibles d'être inscrits au 1<sup>er</sup> janvier
- **Jusqu'au 9 novembre** : dès réception du mail nominatif les sportifs réalisent leur pré-inscription sur le PSQS en complétant leur profil.
- **Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre** : les DTN valident et/ou vérifient sur PSQS les performances des sportifs et proposent à l'Agence nationale du sport leurs listes définitives ;

- **Jusqu'au 10 décembre** : La convention adressée à tous les sportifs proposés pour intégrer les listes des SHN peut être signée de manière électronique. Il appartient au SHN de réaliser cette opération avant la date limite.
- **1<sup>er</sup> janvier** : Edition et Publication par arrêtés au JORF des listes ministérielles par le Ministère chargé des sports après, réception et validation des propositions finales consolidées et avis de l'ANS.

## CRITERES FEDERAUX DE MISE EN LISTES MINISTERIELLES

La FFE applique les critères du cadre commun. Pour autant, des critères spécifiques à la FFE ont été identifiés et adaptés au projet de performance LA2028 :

- Intégration des T8 en coupes du Monde et des Grands Prix internationaux en « **Seniors** » pour prendre en compte les objectifs de résultats liés à la stratégie de performance de l'arme
- Intégration des compétitions de référence pour les moins de 17 ans au même titre que les moins de 20 ans pour mieux prendre en compte le couloir de performance
- Intégration des structures d'excellence du PPF pour permettre l'intégration des sportifs des territoires ultra marins
- Intégration de compétitions internationales et la stratégie de détection chez les plus jeunes en prenant en compte à partir du T16

Sur proposition du Directeur technique national, un(e) sportif(ve) à fort potentiel, ne répondant pas aux exigences des critères, peut être intégré(e) en liste SHN, soumis à validation de la direction des sports, après l'avis favorable de l'Agence Nationale du Sport.

CAT. AGE	COMPETITIONS	CLASSEMENT
<b>LISTE SHN CATEGORIE ELITE</b>		
SENIOR	JEUX OLYMPIQUES INDIVIDUEL	1 - 8
	JEUX OLYMPIQUES EQUIPE	1 - 4
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	1 - 4
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1
<b>LISTE SHN CATEGORIE SENIOR</b>		
SENIOR	JEUX OLYMPIQUES INDIVIDUEL	9 – 16
	JEUX OLYMPIQUES EQUIPE	5 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	9 - 16
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	5 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	2 – 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS EQUIPE	1 – 3
	SENIOR - COUPES DU MONDE INDIVIDUEL	1 – 4
	SENIOR - GRANDS PRIX INDIVIDUEL	1 - 4
<b>LISTE SHN CATEGORIE RELEVE</b>		
SENIOR U 23 M20 M17	SENIOR (- 26 ans) – COUPES DU MONDE INDIVIDUEL	5 – 8
	SENIOR (- 26 ans) – GRANDS PRIX INDIVIDUEL	5 - 8
	SENIOR (- 26 ans) – COUPES DU MONDE EQUIPE	1 - 3
	U23 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 8
	U23 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1 - 3
	U25 UNIVERSIADES INDIVIDUEL	1 - 8
	U25 UNIVERSIADES EQUIPE	1 - 3
	M20 - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 16
	M20 - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	1 - 3
	M20 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 8
	M20 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1
	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE	1
JEUX MEDITERRANEEN INDIVIDUEL	1	
<b>LISTE SHN CATEGORIE RECONVERSION</b>		
<b>LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS</b>		
M20 M17 M15	TOP 16 DU CLASSEMENT NATIONAL individuel après le championnat de France	
	PODIUM AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE individuel	
	PODIUM SUR UN CIRCUIT EUROPEEN SELECTIF (M17) individuel et par équipes	
	SELECTIONNES AU STAGE DE DETECTION NATIONAL (M15)	
<b>LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX</b>		
SENIOR / U23 / M20/ M17 / M15	SELECTIONNE(E) EQUIPE DE FRANCE SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE TITULAIRES DES STRUCTURES D'EXCELLENCE DU PPF EN METROPOLE TITULAIRES DES STRUCTURES DU PPF DANS LES TERRITOIRES ULTRA MARINS	
<b>LISTE DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS HAUT NIVEAU (AJSHN)</b>		
ARBITRE FIE	AVOIR OFFICIE LORS DE L'ANNEE SUR DES COMPETITIONS DE REFERENCES	

## ORGANISATION DU SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA DTN

La Direction technique nationale s'attache à organiser les conditions de la réussite sportive au plus haut niveau d'une part et de la réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer à chaque sportif.ve les meilleures chances d'un projet de vie accompli. La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue un élément essentiel d'équilibre.

### Concernant la formation, les aides à la scolarité

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral. Ils peuvent ainsi, poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

La fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l'escrimeur.se pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS). C'est pourquoi, il est rappelé que l'escrimeur.se doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

### Concernant le suivi socio professionnel

La FFE a nommé un référent en charge du suivi socio professionnel au sein de la DTN. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s'assurer de l'existence du double projet pour tous les SHN de la FFE, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion.



Les missions des référents en charge du suivi socio-professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d'insertions professionnelles
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel
- Orienter vers des personnes ressources
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (Etat et services déconcentrés, CNOSF, collectivités territoriales, Parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises, INSEP...)
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique)
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Le référent met en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif.ve. Il mobilise l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à leur disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'un CIP ou d'une CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.
- Au niveau national, l'Agence Nationale du Sport a repris les accords-cadres initiés par le Ministère chargé des sports avec plusieurs ministères (Défense, intérieur - police national, budget-douanes, Education nationale et justice - administration pénitentiaire ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.
  - La prise en charge des CIP est plafonnée à 16.000 euros pour les athlètes hors du cercle HP (dont 8.000 euros par l'ANS)
  - La prise en charge des CIP pour les athlètes du cercle HP est étudiée au cas par cas entre l'ANS et la fédération.
  - Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours

d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les escrimeurs (es) de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif.
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et la DTN de la fédération.
- Informer les référents en charge du suivi socio-professionnel et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées.
- Tenir informé le manager de l'arme des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi.

#### **LA CONVENTION DE SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU**

Conformément au décret N°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnelle, la DTN formalise une convention entre la fédération et le sportif de haut niveau.

La convention détermine les droits et obligations réciproques de la fédération et de l'athlète bénéficiaire du statut de haut niveau et précise notamment :

- La formation et l'accompagnement socio professionnel du sportif
- La pratique compétitive, les modalités de sélection, les règles vestimentaires
- L'éthique sportive et de droit à l'image
- Les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage
- La formation sportive et citoyenne
- Le suivi médical et la surveillance médicale réglementaire,
- Les dispositions liées à la couverture sociale et à la protection spécifique des SHN, accidents du travail et maladie professionnelle
- Les dispositifs de retraite
- Les mesures de résiliation de la convention.

## LA CONVENTION D'ENTREE EN POLE FRANCE

Par ailleurs, la FFE met en place des conventions d'entrée dans les structures dont elle a la charge et notamment les structures de haut niveau du PPF. Cette convention permet de structurer la relation entre les jeunes qui intègrent les structures et la fédération et fixe :

- Les obligations de la fédération
- Les obligations des familles
- Les conditions de maintien du jeune au sein de la structure.

## MODALITES DES VERSEMENTS DES AIDES PERSONNALISEES

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion) peuvent, bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent être exempts de dette arriérée à l'égard de la FFE, et doivent respecter les programmes des équipes de France.

Le cadre des aides personnalisées a été redéfini par l'Agence nationale du Sport. Il a été décidé de les recentrer sur un volet socio-professionnel pour mieux accompagner les SHN en fonction de la réalité de leur situation socio-professionnelle. La procédure de traitement a aussi évolué et se fait sur le PSQS.

Les aides personnalisées sont plafonnées selon les conditions suivantes définies par l'ANS :

- **40 K€/an** pour les SHN du Cercle Performance 2028
- **30 K€/an** pour les SHN Radar 2028
- **20 K€/an** pour les SHN du Cercle Ambition 2028-2032

Le calcul sera effectué au prorata du temps passé dans la cible et tiendra compte de l'identification précise de la situation de l'athlète.

Les aides personnalisées sont instituées par l'Agence Nationale du Sport pour veiller à ce que les athlètes du Cercle HP bénéficient d'un cumul de ressources mensuelles basées sur le seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus. Elles sont de plusieurs ordres en fonction du profil de l'athlète :

#### Aides Sociales:

- Réservées aux sportifs dont le revenu annuel brut est < à 40 K€ et attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.

#### Frais de formation et de reconversion

- Il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation).

#### Manque à Gagner Employeur :

- Concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau.

#### Manque à Gagner Sportif :

- Pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence nationale des sports (ANS). C'est le Directeur technique nationale qui en détermine les règles d'attribution en cohérence avec les instructions de l'ANS.

#### Les priorités de versement sont les suivantes :

- Soutien aux athlètes du cercle HP conformément au seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus
- Abondement sur le manque à gagner employeur en fonction des athlètes identifiés LA 2028 avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète
- En fonction de l'enveloppe financière restante, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés 2028 :
  - ⇒ Sans situation professionnelle,
  - ⇒ Ayant une situation sociale reconnue par un travailleur social ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner).



## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION

Dans le cadre de l'accompagnement des sportifs (es) de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive, les référents mettent en place un outil de suivi annuel précisant :

- Le secteur d'activité de l'athlète sorti(e) de liste,
- La situation professionnelle
- L'emploi
- Le type de contrat de travail.

Le référent est amené à identifier les athlètes éligibles au dispositif de retraite et ouvre les droits quand la situation répond aux conditions.

Par ailleurs, afin d'anticiper les fins de carrière, des entretiens sont réalisés pour mieux cerner ce que doit être la gestion de l'après carrière.

L'accès à la liste ministérielle SHN Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou au moins 4 ans en liste SHN dont au moins 3 en liste Sénior, qui cessent de remplir les conditions Elite ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Art. 2221-7 du Code du Sport).

## MODALITES DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR)

La santé des sportifs de haut niveau fait l'objet des dispositions de l'article L.3621-2 du code de la Santé Publique. La surveillance médicale réglementaire est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de ce suivi réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

La FFE a l'obligation d'organiser la surveillance médicale de ses sportifs. Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus de se soumettre aux examens médicaux réglementaires, de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFE.

Le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire est nommé par le médecin fédéral. Il rend compte à la Directrice technique nationale de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée. L'irrespect de l'obligation de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour au retrait des listes ministérielles l'année suivante.

Les sportifs (ves) de haut niveau sont soumis à la réalisation d'un certain nombre d'examens détaillés dans le tableau ci-dessous :

- Un examen médical, effectué par un médecin diplômé en médecine du sport, auquel le SHN apporte les auto-questionnaires complétés et les résultats des examens suivants, réalisés au préalable :
- Une échographie cardiaque (une seule fois pour toute la carrière sportive, sauf si elle est pratiquée avant 15 ans, dans ce cas, refaire cet examen entre 18 et 20 ans)
- Une épreuve d'effort (une seule fois pour toute votre carrière sportive)
- Un examen biologique sanguin
- Un électrocardiogramme de repos avec compte-rendu médical

Les sportifs (ves) espoirs et collectifs nationaux doivent effectuer

- Un examen médical, effectué par un médecin diplômé en médecine du sport, auquel vous apporterez les auto-questionnaires complétés et les résultats des examens suivants, réalisés au préalable :
- Un examen biologique sanguin (cf : ordonnance type)
- Un électrocardiogramme de repos avec compte-rendu médical

### **Suivi médical des sportifs en Equipe de France**

En lien avec le médecin fédéral et le médecin des équipes de France, la FFE met en place les conditions de réussite du parcours médical. Elle organise le suivi médical des équipes de France avec la nomination de médecins, de kinésithérapeutes et spécialistes.

La stratégie d'accompagnement médical des équipes de France est définie par la Directrice technique nationale en lien avec l'encadrement et la commission médicale. Les objectifs de celle-ci sont de :

- D'assurer la coordination du suivi médical des athlètes quel que soit les intervenants sur l'ensemble des structures de haut niveau du PPF
- Organiser le suivi des EDF en stages et compétitions
- Prévenir les blessures
- Mettre en place des prises en charge personnalisées
- Informer sur les obligations et la sécurisation des pratiquants : AFLD et lutte contre le dopage.

L'équipe médicale est constituée de :

<p><b>Médecins</b> 2 médecins INSEP – 3 médecins fédéraux</p>	<p><b>Kinésithérapeutes</b> 3 INSEP et 16 fédéraux</p>	<p><b>Préparateurs physiques</b> 2 préparateurs INSEP et 3 fédéraux</p>
---	--	---

Afin d'optimiser la stratégie médicale et l'accompagnement des athlètes et des entraîneurs, la Direction technique nationale a défini des actions phares.

## FORMATION ETHIQUE / HONORABILITE / VIOLENCES

Formation continue des entraîneurs en charge du Haut Niveau :

Une formation « Ethique et Intégrité » d'une journée et demie sur les thèmes «Prévention des Violences dans le Sport » et « Valeurs de la République et Laïcité» est programmée lors du séminaire de rentrée des entraîneurs de l'INSEP et des Pôles France Relève en collaboration avec la DRAJES d'Ile de France. La formation se déroulera en présentiel au cours de la 1ère semaine de septembre 2025 à l'INSEP. Elle sera conduite par la référente régionale PVS VRL de la DRAJES IDF. Cette action de formation a vocation à être déployée, par la suite, auprès des responsables des structures d'accession au haut niveau (CPF, CFF, pôle Antilles Guyane) et pourra s'étendre aux dirigeants et bénévoles sur les territoires.

Elle sera reconduite chaque début de saison dans le cadre de la formation des entraîneurs intervenants dans la performance haut niveau.

Pour l'Olympiade 2028, la stratégie fédérale « **Honorabilité** » adoptée depuis 3 ans a été reconduite, à savoir 3 phases de téléversement (octobre, janvier et mai) avec récupération des AIA (Aucune Identité Applicable) et correction par un salarié FFE. Les AIA corrigées sont reversées pour primo contrôle.

## MATERNITE/ PARENTALITE

La maternité pose des défis uniques pour les athlètes, mais avec un entraînement adapté, il est possible de maintenir ou retrouver un haut niveau de performance. Les ajustements doivent inclure des considérations pour le bien-être physique et mental. La commission médicale doit être particulièrement sensibilisée à ces aspects pour aider la sportive et ses différents intervenants et notamment son entraîneur. En résumé, la prise en compte des spécificités liées au genre dans le sport (cycles menstruels, puberté, maternité) est essentielle

pour maximiser les performances tout en assurant la santé globale des athlètes. Des systèmes comme « Athlete360 » permettent un suivi individualisé des données physiologiques (fatigue, douleur, cycle menstruel) afin d'optimiser l'entraînement et prévenir les blessures. C'est pourquoi la fédération a souhaité s'engager dans ce programme mis en place par l'INSEP. Les entraîneurs utilisent « Athlete360 » pour optimiser les performances des athlètes grâce à une approche basée sur la collecte, l'analyse et la visualisation des données. Ainsi, lorsque les athlètes remplissent quotidiennement des formulaires sur leur état de santé, bien-être (fatigue, sommeil, stress), et performances physiques (retour de séance, suivi HRV, déclarations de blessures) l'entraîneur, de son côté peut renseigner notamment les consignes d'entraînement, les planifications des séances en tenant compte des indications qui ont été renseignées. Comme « Athlete360 » centralise toutes les données dans des tableaux de bord personnalisés pour chaque athlète et pour le groupe, cela permet aux entraîneurs d'avoir une vue rapide sur les indicateurs clés comme la charge d'entraînement, le bien-être ou les risques de blessures. Les entraîneurs peuvent ainsi adapter les entraînements en fonction des données collectées :

- Ajustement des charges de travail,
- Personnalisation des séances,
- Modification des plans d'entraînement pour prévenir les blessures.

L'outil facilite également le suivi médical et nutritionnel pour garantir une préparation optimale. La fédération française de tir souhaite donc intégrer le programme « Athlete360 » afin de permettre aux entraîneurs de passer d'une approche instinctive à une méthode scientifique basée sur des données fiables et centralisées, dans le but d'améliorer l'individualisation des entraînements tout en réduisant les risques liés à la surcharge ou à l'épuisement physique et mental.

Une organisation logistique doit être mise en place, en collaboration avec l'ANS, dans les déplacements de l'athlète dans les épreuves internationales et dans les regroupements de l'équipe de France :

- Billets de transport pour l'enfant et pour la personne qui s'en occupe,
- Réservation de chambres supplémentaires et adaptées à la venue du nouveau-né,
- Organisation de la planification des séances d'entraînement pour permettre à l'athlète de prévoir les moments d'allaitement de son enfant.

## EXPLOITATION DES DATAS

Dans le sport de haut niveau, l'exploitation des données par une fédération joue un rôle stratégique essentiel dans l'optimisation de la performance des athlètes et la prise de décision.

Grâce aux technologies de collecte et d'analyse de données, les fédérations peuvent suivre en temps réel les indicateurs clés liés à l'entraînement, à la récupération, à la nutrition ou encore aux aspects biomécaniques et physiologiques des sportifs. Ces données permettent d'individualiser les programmes de préparation, de prévenir les blessures, et de mieux planifier les compétitions. Par ailleurs, elles offrent aux entraîneurs et aux analystes des outils objectifs pour évaluer les performances et affiner les choix tactiques.

La Fédération Française d'Escrime est engagée sur plusieurs dispositifs permettant d'améliorer les performances de ces athlètes :

- En premier lieu, tous les dispositifs de l'ANS mis en place à travers le Sport Data Hub : Vis'Or, Médaillabilité, le PSQS.
- Dans un second temps, un ensemble d'outils interne à la FFE : analyse vidéo, suivi des charges et de la récupération des athlètes, préparation physique, données de compétition et licences.
- Enfin, des outils propres aux intervenants médicaux ou paramédicaux et liés au SMR ou au suivi régulier des SHN : bilan diététique, psychologique, réathlétisation etc.

Concernant les outils fédéraux, l'exploitation des données est organisée sous la double responsabilité de notre référent scientifique et de notre analyste vidéo. Ceux-ci organisent la captation, l'exploitation, le suivi et le retour aux entraîneurs et SHN.

L'exploitation des données se fait dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), garantissant la transparence, le consentement éclairé des athlètes et la confidentialité des informations personnelles collectées. A ce titre un DPO (Data Protection Officer) a été nommé au sein de la FFE. Le DPO est chargé de veiller à la conformité de l'organisation avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de conseiller les responsables de traitement, de sensibiliser les acteurs internes à la protection des données, et de faire le lien avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en France.

# ANNEXES

CRIMES CRIMES CRIMES  
ESCRIME ESCRIME ESCRIME  
ESCRIME ESCRIME ESCRIME  
ESCRIME ESCRIME ESCRIME

# CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES

PF MIXTE ESCRIME ÉPÉE FLEURET SABRE INSEP	PPF Excellence	Excellence
PFR ESCRIME EPEE FEMININ - CREPS WATTIGNIES	PPF Excellence	Excellence
PFR ESCRIME EPEE MASCULIN - CREPS REIMS	PPF Excellence	Excellence
PFR ESCRIME FLEURET FEMININ - CREPS AIX	PPF Excellence	Excellence
PFR ESCRIME FLEURET MASCULIN - CREPS IDF	PPF Excellence	Excellence
PFR SABRE FEMININ - CREPS Bordeaux	PPF Excellence	Excellence
PFR SABRE MASCULIN - CREPS Bordeaux	PPF Excellence	Excellence
Pôle A-G ESCRIME	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - épée - CID Lyonnais	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Epée - Club Centre-Val-de-Loire (ORLEANS)	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - épée - CR Hauts de France - Douai	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - épée - Rodez	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Epée - Pays-de-la-Loire (NANTES)	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Fleuret - CREPS AIX-En-PROVENCE	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Fleuret - Club AURA (LYON)	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Fleuret - Bordeaux EC	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Fleuret - CR Pays-de-la-Loire (NANTES)	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - Sabre - CR AURA (MEYLAN)	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - sabre - Orléans CE	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - sabre - Pau section	PPF Accession	National
Centre de formation fédéral - sabre - Tarbes ATE	PPF Accession	National
Centre de préformation fédéral - épée - Nevers CE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - épée - Epinal SE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Epée Mixte - Club Haut de France (ABBEVILLE)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - épée - Boulazac CE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Epée Fleuret - Club Martinique (FORT-DE-FRANCE)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - épée et sabre - Orléans CE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Fleuret - Maison de le Performance AURA (MOIRANS)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - fleuret - Belfort Esc	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Fleuret - Club Ile-de-France (ANTONY)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Fleuret - Club PACA (AIX-EN-PROVENCE)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Sabre - Club AURA (CREST)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - sabre - Charleville-Mézière CE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Sabre - Maison de le Performance Normandie (GISORS)	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Sabre - Tarbes ATE	PPF Accession	Territorial
Centre de préformation fédéral - Sabre - Club PACA (MARSEILLE)	PPF Accession	Territorial



**CAHIER DES CHARGES  
DES STRUCTURES  
D'ACCESSION  
2024-2028**



# CONVENTION SHN

---

Entre la FFE et le.la sportif.ve  
inscrit.e sur la liste de haut niveau



Références réglementaires :

- LOI n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale
- DECRET N°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels.

Dans le cadre de la campagne d'inscription sur listes ministérielles, la Fédération française d'escrime formalise ses relations avec les escrimeur(se)s inscrit(e)s sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports.

Par conséquent,

La Fédération française d'escrime, représentée par Monsieur Rémy DELHOMME, Président, et Monsieur Stéphane MARCELLIN, Directeur technique national ci-après dénommée « la fédération » ou « la FFE »

D'une part,

Et l'athlète

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Club :

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

---

L'objet de la Fédération Française d'Escrime est de développer la pratique de l'escrime sur l'ensemble du territoire national et, par délégation du Ministère chargé des sports, de mettre en œuvre une stratégie de haut niveau et de haute performance destinée à optimiser les performances des équipes de France lors des compétitions de référence en vue des jeux olympiques. Cette stratégie est identifiée dans le projet de performance fédéral (PPF) qui a pour objectif d'installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques. Représenter son pays et performer au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout sportif de haut niveau (SHN). C'est le fruit non seulement d'un long investissement sportif personnel mais aussi, de l'efficacité du système fédéral dans son ensemble.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat et sa fédération, en sa qualité de sportif.ve inscrit(e) sur la liste « Sportifs de Haut Niveau » représente son pays, sa fédération et son association. Elle doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la FFE et de chaque escrimeur.se engagé(e) dans une recherche d'excellence sportive et de haute performance pour prévenir tout litige dans leur relation. La FFE, le directeur technique national (DTN) et l'Etat sont garants du respect des principes énoncés dans la présente convention.

# CONDITIONS PRÉALABLES

---

L'athlète doit être obligatoirement licencié(e) dans un club affilié à la FFE au moment de la signature de la convention. La fédération et l'athlète sont soumis au respect des textes afférents aux règlements fédéraux et extra fédéraux en lien avec le sport de haut niveau.

**L'athlète bénéficiant de cette convention doit être identifié(e) sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports dans la catégorie Elite, Senior, Relève ou Reconversion.**

La FFE s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour aider les sportifs de haut niveau à atteindre les résultats qu'ils se sont fixés.

En incorporant l'équipe de France, le sportif représente l'élite française en compétition, il s'engage donc à tout mettre en œuvre pour atteindre le niveau d'excellence par ses résultats sportifs, son comportement sportif, son attitude générale, respecter les statuts et règlements de la FFE (Charte éthique et déontologie, règlements disciplinaires et règlement relatif à la lutte contre le dopage) et de la Fédération internationale (FIE).

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la Charte du sport de haut niveau dont ils déclarent avoir pris connaissance.

**La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2026.**

## OBJET DE LA CONVENTION

---

La présente convention est conclue en application des dispositions de la loi n° 2015 – 1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale, qui dispose en son article 4 que :

- Après l'article L. 221-2 du [Code du Sport], il est inséré un article L. 221-2-1 ainsi rédigé :
- Art. L. 221-2-1. – L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la Fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique sportive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Il en résulte que la conclusion de cette convention est un élément nécessaire, indispensable et préalable à toute inscription sur la liste des sportifs de haut niveau. La présente convention ne saurait toutefois, compte tenu de ladite obligation légale, être considérée comme un élément constitutif de l'existence d'un contrat de travail entre la Fédération Française d'Escrime et l'athlète Sportif de Haut Niveau.

# 1. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL

---

## 1-1- Modalités de la scolarité, de l'insertion et du suivi socio professionnel

### ***Projet de vie***

Cette convention individuelle pour les sportifs de haut niveau s'inscrit dans le cadre de la réussite sportive au plus haut niveau d'une part et de la réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer au sportif les meilleures chances d'un projet de vie accompli. La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue le socle de cette convention.

### ***Aides à la formation, aménagements de scolarité et d'études***

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral. Ils peuvent ainsi, poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

La fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l'escrimeur.se pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau ainsi que sur ceux de l'Agence Nationale du Sport.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS). C'est pourquoi, il est rappelé que l'escrimeur.se doit d'actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

### ***Insertion et suivi socio professionnel***

Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s'assurer de l'existence du double projet pour tous les SHN de la FFE, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion.

Les missions des référents en charge du suivi socio-professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d'insertions professionnelles
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel
- Orienter vers des personnes ressources

- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (Etat et services déconcentrés, CNOSF, collectivités territoriales, parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises, INSEP...)
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique)
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

La direction technique nationale met en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif. Ils mobilisent l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à leur disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'un CIP ou d'une CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.
- Au niveau national, l'Agence Nationale du Sport a repris les accords-cadres initiés par le Ministère chargé des sports avec plusieurs ministères (Défense, intérieur - police national, budget-douanes, Education nationale et justice - administration pénitentiaire ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagements d'emploi.
- Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les escrimeurs(es)s de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et du DTN de la fédération
- Informer la direction technique nationale et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées
- Tenir informé le manager de l'arme des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi.

### ***Formation sportive et citoyenne***

L'athlète SHN s'engage à participer à la formation sportive et citoyenne qui peut être dispensée par la fédération ou un tiers. Elle prend en compte les valeurs de la République, de l'olympisme, de l'éthique dans le sport et le cadre juridique et économique applicable au sportif.

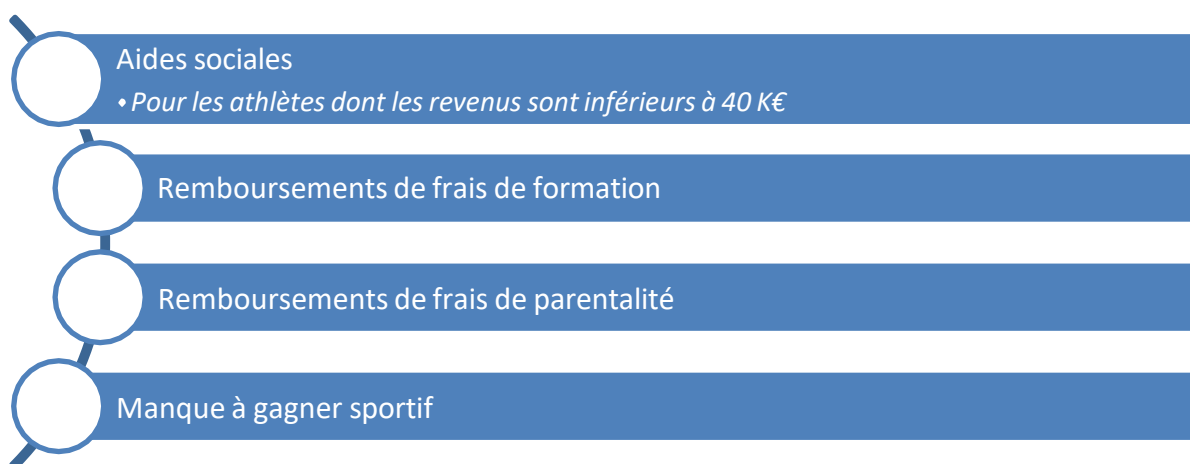
## 1-2- Conditions et modalités d'attribution des aides personnalisées

### **Aides personnalisées**

Les sportif(ve)s inscrits(e)s sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) peuvent, bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent être exempts de dette arriérée à l'égard de la FFE, et doivent respecter les programmes des Équipes de France.

Le cadre des aides personnalisées a été redéfini par l'Agence nationale du Sport. Il a été décidé de les recentrer sur un volet socio-professionnel pour mieux accompagner les SHN.

Les rubriques des aides personnalisées sont les suivantes :



## 2. PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF

---

### 2-1- Protection sociale

#### **Couverture sociale et protection spécifique pour les SHN**

Les licenciés de la Fédération bénéficient d'un accord collectif souscrit auprès du groupe AIAC COURTAGE. Tout licencié de la FFE bénéficie d'une couverture en responsabilité civile (protection contre tous les dommages qu'ils pourraient faire subir à des tiers du fait de la pratique de l'escrime, tout en sachant que les licenciés sont tiers entres eux), d'une couverture dite "accident corporel" qui couvre la personne victime d'un accident corporel et les frais de rapatriement.

Selon les termes de l'article L. 321-4-1 du code du sport, la F.F.E a souscrit une police d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT au bénéfice de ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.

*ATTENTION : Le contrat d'assurance souscrit par la FFE est un socle commun applicable à tous les sportifs de haut niveau. Les garanties accordées par ce contrat ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le sportif de haut niveau est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer, le cas échéant, des garanties adaptées à sa situation personnelle.*

📄 [NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - Saison 2024/2025](#)

## ***Accidents du travail et maladie professionnelle***

Depuis le 1er juillet 2016, est entré en vigueur le dispositif de couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles des sportifs de haut niveau. Ce dispositif financé par l'Etat permet aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'une couverture sociale sécurisante en cas d'accident du sport.

Les sportifs de haut niveau concernés par le dispositif « accident du travail et maladies professionnelles des sportifs de haut niveau » sont ceux qui ne bénéficient pas, pour ces accidents et maladies professionnelles, des dispositions du livre 4 du code de la sécurité sociale, dans des conditions fixées par décret. C'est la raison pour laquelle le dispositif institué par l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ne prévoit pas d'indemnités journalières.

En application de l'article D. 412-103 du code de la sécurité sociale, le salaire de référence qui sert de base au calcul des rentes et des cotisations URSSAF à la charge du ministère des sports est le salaire minimum des rentes pour la période considérée.

Nous vous demandons d'effectuer une déclaration en ligne auprès de l'assureur de la FFE puis de transmettre ces éléments par mail à la direction technique nationale ([dt@ffescrime.fr](mailto:dt@ffescrime.fr)) afin qu'une déclaration d'accident de travail soit enregistrée auprès du ministère chargé des sports.

↳ [ASSURANCE FFE : DECLARATION DE SINISTRE EN LIGNE](#)

## ***Dispositif de retraite des SHN***

Entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le dispositif permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

### Les bénéficiaires :

- Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :  
Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par la demande,
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources propres (tous revenus confondus), pour l'année concernée par la demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale,
- Ne pas avoir cotisé en totalité (4 trimestres pour l'année demandée) à un régime de retraite de base.

↳ [LE DISPOSITIF DE RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU](#)

## 2-2- Suivi médical

### **Surveillance médicale réglementaire**

La santé des sportifs de haut niveau fait l'objet des dispositions de l'article L.3621-2 du code de la Santé Publique. La surveillance médicale réglementaire est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de ce suivi réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

La FFE a l'obligation d'organiser la surveillance médicale de ses sportifs.

Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus de se soumettre aux examens médicaux réglementaires, de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFE. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des examens prévus ne seraient pas réalisés sous le contrôle du médecin coordonnateur de la surveillance médicale désigné par la fédération, alors l'escrimeur.se s'engage à lui en communiquer les résultats.

C'est le médecin référent qui rend compte au Directeur technique national de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée. L'irrespect de l'obligation de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour au retrait des listes ministérielles l'année suivante.

Les sportifs de haut niveau sont soumis à la réalisation d'un certain nombre d'examens détaillés dans le tableau ci-dessous :

Examens annuels	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Un examen médical</b> réalisé par un médecin du sport comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>a) Un <i>examen clinique</i> avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport</li><li>b) Un <i>bilan diététique</i> et des conseils nutritionnels</li><li>c) Un <i>bilan psychologique</i> visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive</li><li>d) La recherche indirecte d'un <i>état de surentraînement</i> via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport</li></ul></li><li>• <b>Un ECG de repos</b></li><li>• <b>Un examen biologique</b> (cf ordonnance type)</li></ul>
Examens à réaliser lors la 1 <sup>ère</sup> inscription sur les listes ministérielles / ou de la 1 <sup>ère</sup> intégration en pôle	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Une échographie cardiaque</b> (à renouveler entre 18 et 20 ans si la 1<sup>ère</sup> échographie a été réalisée avant l'âge de 15 ans).</li><li>• <b>Une épreuve d'effort maximale</b> (avec ou sans VO2 max).</li></ul>
Examen spécifique lors de la première entrée en internat	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Un bilan psychologique</b> réalisé par un psychologue.</li></ul>

### ***Suivi médical des sportifs en équipe de France***

En lien avec le médecin fédéral et les médecins des équipes de France, la FFE met en place les conditions de réussite du parcours médical. Elle organise le suivi médical des équipes de France avec la nomination de médecins, de kinésithérapeutes et spécialistes. Les athlètes listé(e)s doivent se conformer à ce suivi médical et dans le cas de contact avec d'autres personnes extérieures, ils ont l'obligation d'en faire part à leur entraîneur national et au médecin chargé du suivi.

La stratégie d'accompagnement médical des équipes de France est définie par le Directeur technique national en lien avec l'encadrement et la commission médicale. Les objectifs de celle-ci sont de :

- D'assurer la coordination du suivi médical des athlètes quels que soient les intervenants sur l'ensemble des structures de haut niveau du PPF
- Organiser le suivi des EDF en stages et en compétitions
- Prévenir les blessures
- Mettre en place des prises en charge personnalisées
- Informer sur les obligations et la sécurisation des pratiquants : AFLD et lutte contre le dopage.

### ***Hygiène de vie, diététique et nutrition***

L'athlète s'engage à avoir une hygiène de vie et une diététique en corrélation avec les exigences du haut niveau, il pourra se faire accompagner par des spécialistes. Dans tous les cas, le suivi du sportif doit se faire en coordination avec l'entraîneur national qui fixe les objectifs en la matière, en étroite surveillance et accompagnement du staff médical, tout en respectant le secret médical.

## **3. PRATIQUE COMPÉTITIVE DE HAUT NIVEAU**

---

L'athlète sélectionné(e) en équipe de France représente son pays et sa fédération et il(elle) se doit d'honorer sa sélection.

Tout(e) athlète sélectionné(e) en équipe de France par la FFE doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays. Il(elle) se doit de respecter l'image de la Fédération et du sport qu'il(elle) pratique et d'agir en toutes circonstances en respectant la déontologie du sportif de haut niveau.

### **3-1- Modalités de sélection**

Afin d'optimiser et de clarifier l'entrée en équipe de France, le DTN fait valoir des principes de sélection en accord avec les commissions d'armes. Ces principes définissent les exigences sportives et comportementales d'entrée en équipe de France pour les jeunes et les seniors et les résultats attendus en fonction des compétitions référencées. Les principes de sélection sont définis chaque année en fonction du calendrier sportif fédéral et international.

#### ***Préambule***

Pour pouvoir prétendre à être sélectionné(e) aux échéances majeures (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, jeux olympiques), les sportif(ve)s devront obligatoirement :

- Avoir un comportement conforme à l'éthique et à la déontologie sportive ;
- Respecter la Charte olympique en vigueur, le Code mondial anti-dopage en vigueur ainsi que les règles antidopage du CIO ;
- Respecter les règles de la fédération internationale (FIE) et de la confédération européenne (CEE) ;
- Réaliser obligatoirement les examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre de la SMR ;
- Respecter les principes de sélection afférents à chaque compétition de référence ;
- Participer à l'intégralité de la préparation planifiée et au programme de l'Équipe de France, proposé par les entraîneurs nationaux (stages FFE compris) ;
- Faire preuve d'un état de forme, vérifié en stage et en tournoi, lui permettant d'être compétitif.

Toute sélection peut être remise en cause notamment pour blessure constatée, méforme, non-respect de l'éthique sportive, sanction disciplinaire.

Au-delà des intérêts individuels, la FFE a vocation à gérer les équipes de France tous groupes confondus. A ce titre, elle doit veiller à la préservation de l'intérêt collectif des équipes au profit desquels elle met ses moyens à disposition.

### ***Sélections en équipes de France pour les compétitions de référence***

Les désignations et les sélections des tireur(se)s pour les compétitions dites de référence et sélectives sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge Seniors, M23, M20 et M17 par :

- Le Président de la commission de l'arme
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- L'Entraîneur National de l'arme
- Le Référent de l'arme de la catégorie d'âge
- Le Directeur Performance Filière épée ou sabre

Le Président (ou la Présidente) de la Fédération sera destinataire des sélections établies et elles seront officielles à la suite de sa validation.

-

*1 Dans l'attente de la validation du présent Comité de sélection par l'Assemblée Générale Ordinaire organisée le 28/10/2024 suite à une proposition de modification de l'article 20.2.4 c) du Règlement intérieur par le Comité Directeur en date du 24/07/2024.*

Chaque commission d'armes définit au préalable les critères de sélection pour chaque épreuve sélective (Cf. Règles spécifiques de sélection par arme et catégorie d'âge).

La FFE et le DTN se réservent le droit de modifier les présentes règles (nombre d'épreuves, nombre de sélectionné(e)s...) en cas d'annulation d'épreuve par la FIE ou de circonstances exceptionnelles.

### ***Communication sur les règles de sélection***

La FFE s'engage à publier, sur son site, les règles de sélection pour les compétitions de référence (championnats d'Europe, championnats du monde, Jeux Olympiques) ainsi que pour les différentes épreuves régies par la Fédération internationale d'escrime (Grand prix et épreuves de coupe du monde individuelles ou par équipe) ou par la Confédération

européenne d'escrime.

### ***Les obligations en équipe de France***

L'entraîneur-manager arrête un programme annuel des équipes de France auquel l'escrimeur(se) est tenu(e) de se conformer.

L'escrimeur(se) est tenu(e) de :

- Honorer les sélections pour lesquelles il/elle est pressenti(e) pour représenter la FFE lors des compétitions internationales / stages / stage terminal / regroupements (cf. feuille de route).
- Se présenter dans un état de préparation sportive optimale aux compétitions internationales / stages / regroupements pour lesquelles il/elle a été sélectionné(e) pour représenter la FFE. Il/elle doit être joignable par le staff national sur la base du planning établi par les entraîneurs nationaux pour chacune des manifestations citées ci-avant.
- Respecter les programmes de préparation définis par chaque Entraîneur National eu égard aux calendriers fédéral et international.
- Respecter la déontologie du sportif de haut niveau, les règlements internationaux et les règles de bonne conduite en usage dans les compétitions internationales.
- Répondre favorablement aux sollicitations de la cellule communication de la fédération afin de satisfaire aux exigences des médias et de nos partenaires.
- Répondre favorablement à des manifestations organisées et pilotées par la FFE et d'être présent par 2 fois dans l'année, après concertation préalable avec l'athlète pour s'assurer de sa disponibilité. À titre d'exemple : la Fête des Jeunes, la Journée Européenne du Patrimoine, les épreuves internationales FIE de Paris au fleuret (CIP), d'Orléans au sabre et de Saint-Maur à l'épée, la Soirée des Champions, les sollicitations des partenaires de la FFE ou tout autre événement coorganisé avec l'INSEP, le CNOSF, l'ANS ou le Ministère des Sports.
- Posséder un passeport en cours de validité ainsi qu'une carte d'identité nationale.
- Porter la tenue vestimentaire de l'équipementier équipe de France dont la FFE est partenaire :
  - Départs / Retours lors des championnats d'Europe et du monde M17-M20-U23-Seniors.
  - Porter la tenue vestimentaire de l'équipementier équipe de France, partenaire de la FFE, sur les sites des compétitions durant la période des championnats.
  - Porter la tenue vestimentaire de l'équipementier équipe de France durant les stages aux 6 armes dans la préparation des championnats d'Europe et du monde.
- Respecter la tenue vestimentaire réglementaire lors des podiums durant les cérémonies protocolaires. Tous les couvre-chefs sont interdits.
- Respecter les hymnes nationaux durant les cérémonies protocolaires.
- Participation aux championnats de France « Elite » (épreuve individuelle) au mois de décembre 2026, soumise au respect des conditions d'absence fixées dans l'article ci-après.

### ***Absence ou refus de sélection***

En cas d'absence ou d'empêchement, l'athlète sélectionné(e) pour toute action entrant dans le cadre des activités d'une équipe nationale préviendra le Directeur Technique National ou son représentant par écrit (courrier ou mail). Si la cause est d'ordre médical, elle devra être justifiée par le médecin référent et le sportif devra également contacter le médecin des

équipes de France en charge de la catégorie d'âge. Le Directeur Technique National se réserve le droit de saisir la commission fédérale compétente et /ou le médecin des équipes de France en cas d'absence non justifiée médicalement ou de difficulté à identifier l'état médical de l'athlète.

**En cas de refus de sélection, l'athlète sera sanctionnable et pourra faire l'objet d'une éviction des actions des équipes de France et d'une éviction aux compétitions sélectives et de référence.**

### 3-2- PRIMES AUX RESULTATS

PRIMES CHAMPIONNATS DU MONDE			
	OR	ARGENT	BRONZE
Individuelle	12 000.00 €	6 000.00 €	3000.00 €
Equipe	6 000.00 €	3000.00 €	1 500.00 €
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE			
	OR	ARGENT	BRONZE
Individuelle	6 000.00 €	3 000.00 €	1 500.00 €
Equipe	3 000.00 €	1 500.00 €	750.0

Les sommes des primes par équipe sont attribuées à chaque athlète.

### 3-2-CHANGEMENT DE NATIONALITÉ

Dans l'éventualité où un(e) escrimeur(se), ayant bénéficié(e) des aides de l'Etat ou de la fédération, envisage de concourir sous les couleurs d'une autre fédération nationale, la FFE se réserve la possibilité de ne pas donner son accord à la FIE (voir les statuts de la FIE - chapitre IX – 9.2.2). La FFE peut également conditionner son accord à l'obtention, de la part de la fédération demandeuse, d'une indemnité forfaitaire compensatrice.

## 4. ÉTHIQUE SPORTIVE ET DROIT À L'IMAGE

Chacune des parties doivent respecter les bons usages de la déontologie du sportif de haut niveau, la charte du sport de haut niveau du Comité national olympique et sportif Français (CNOSF), la charte éthique de la FFE, les règlements de la FFE.

Il est rappelé que les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des équipes de France. L'escrimeur.se doit s'abstenir de tout prosélytisme.

Il/Elle s'engage à respecter les valeurs citoyennes de civilité, de civisme et de solidarité. Ces valeurs sont détaillées sur le site « vie-publique.fr ».

### 4-1- Droits à l'image et Partenariats

#### *Règles relatives aux droits et aux obligations de l'image*

A - Droit à l'image

## 1 – image collective

La fédération est seule propriétaire de l'image collective de ses équipes de France, l'image collective correspondant à la présence d'un minimum de trois sportifs et/ou entraîneurs représentés sur un même support graphique ou la même prise de vue.

L'image des équipes de France est notamment composée des dénominations, emblèmes, marques, logos, tenues officielles et/ou signes distinctifs renvoyant aux équipes de France passées ou présentes.

La FFE dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipes de France sur tout support et par tout moyen. La fédération pourra autoriser ses partenaires commerciaux à utiliser à leur profit sur tout support et par tout moyen l'image collective dans les conditions prévues par ses contrats de partenariat.

Tout contrat individuel contraire lui est inopposable dans ce cadre. Le sportif agissant dans le cadre de la sélection nationale pour quelque activité que ce soit est soumis en termes de publicité et de sponsoring aux exigences de la FFE et de la fédération internationale.

Conformément à l'article L131-17 du code du sport « seules les fédérations sportives délégataires peuvent utiliser l'appellation "Fédération française de" ou "Fédération nationale de" ainsi que décerner ou faire décerner celle d'"Équipes de France" et de "Champion de France", suivie du nom d'une ou plusieurs disciplines sportives et la faire figurer dans leurs statuts, contrats, documents ou publicités ». Par conséquent, le sportif qui entend mentionner ou utiliser commercialement son image d'athlète membre des équipes de France doit au préalable obtenir l'accord de la FFE.

## 2 – Image individuelle « associée »

On parle « d'image individuelle associée » en cas de représentation par tout moyen ou sur tout support de l'image du sportif associé à l'image de la FFE ou de celle de ses équipes de France, ces deux dernières étant la propriété exclusive de la fédération, quelle que soit la situation et notamment en compétition comme à l'entraînement.

Avec l'accord du sportif concerné, la fédération peut utiliser l'image individuelle associée du sportif à des fins strictement promotionnelles ou commerciales. Elle peut également être utilisée par un partenaire de la fédération dans le cadre des contrats de partenariat.

Le sportif qui entend utiliser commercialement son image d'athlète membre des équipes de France doit au préalable obtenir l'accord de la FFE en sollicitant le service communication ([communication@ffescrime.fr](mailto:communication@ffescrime.fr)).

## 3 – Image individuelle

L'image individuelle du sportif est définie principalement comme l'utilisation, l'imitation ou la reproduction sur tout support et par tout moyen des éléments constitutifs de sa personne et de sa notoriété (notamment représentation physique, son nom, sa voix, sa silhouette...) L'image individuelle du sportif lui appartient. A ce titre, il peut réaliser à son profit toute action individuelle, de caractère commercial, publicitaire ou promotionnel, portant sur son image mais sans référence à l'image de la FFE ou des équipes de France, sauf accord de la FFE.

La liberté d'exploitation de l'image individuelle du sportif peut être subordonnée au respect

des intérêts légitimes de la fédération ou des équipes de France.

Le sportif, concédant à des partenaires le droit d'utiliser son nom et son image individuelle, s'assurera que l'utilisation de l'image collective ou éventuellement l'autorisation d'exploitation de l'image individuelle associée par la FFE est intégrée dans les contrats envisagés par lui.

Lorsque le sportif est contacté directement par un média dans le cadre de l'équipe de France (stage, compétition ou autre événement ayant fait l'objet d'une convocation du DTN), celui-ci informe dès que possible le service communication de la FFE (communication@ffescrime.fr).

## B - Partenariat

Le sportif agissant dans le cadre de l'équipes de France, acceptera la mise en œuvre des contrats de partenariat conclus par la FFE.

Le sportif, agissant en dehors du cadre de l'équipes de France et à titre individuel, a la possibilité de contracter un engagement partenarial avec la société ou la collectivité territoriale de son choix. Toutefois, il doit s'assurer au préalable, de la compatibilité de ses engagements avec ses obligations vis à vis de la FFE. A la demande du sportif, la FFE pourra vérifier cette compatibilité.

Toute marque concurrente à un partenaire officiel des équipes de France ne pourra pas faire l'objet d'une quelconque activation au titre de son partenariat individuel avec l'athlète, dans le cadre des équipes de France (stage, compétition ou autre événement ayant fait l'objet d'une convocation du DTN). Il appartient à la fédération de juger si une marque est concurrente des partenaires des équipes de France.

Le sportif s'engage à ne pas porter atteinte à l'image et à la considération des partenaires de la FFE par son comportement.

Les sportifs sélectionnés pour des compétitions dont l'équipes de France est sous la responsabilité du Comité National Olympique et Sportive Français, comme notamment les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse et les Jeux Mondiaux, doivent se soumettre à ses règles en matière de partenariat et affichage. Un avenant pourra être établi pour préciser les obligations.

## C- Tenue officielle

Lors de toutes sélections officielles, telles que décrites dans l'article 3.1 « Les obligations en équipe de France », le sportif portera obligatoirement la tenue officielle fournie par la FFE, du départ du trajet pour se rendre au lieu du regroupement jusqu'au trajet retour inclus.

Lors de séjours longs (supérieurs à 7 jours avec au moins deux compétitions), le sportif pourra porter la tenue de son choix, en dehors des jours de compétition, des trajets et de toute réunion officielle, à l'exception de la veste qui reste obligatoire en toutes circonstances. Les athlètes convoqué(e)s par un média dans le cadre d'une représentation de l'équipe de France (interview, reportage...), doivent porter la tenue équipes de France.

Le sportif portera également exclusivement les tenues officielles fournies par la FFE sur lesquelles figureront les logos des partenaires fédéraux, lors des stages, des compétitions, des entraînements sur un Pôle France ou des autres actions ayant fait l'objet d'une

convocation de la FFE dès lors que des captations doivent avoir lieu et/ou la présence de journalistes, officiels sont planifiées et que les sportifs ou leurs entraîneurs ont été informés préalablement.

La présence sur les tenues officielles, ou sur tout autre support, du logo d'un partenaire individuel ainsi que le port de lunettes, gants et couvre-chef avec marques ou logos sont obligatoirement soumis à l'accord préalable de la FFE. Pour ce faire, le sportif fera parvenir avant la première compétition internationale de la saison une demande comprenant des photos au directeur technique national de la FFE à l'adresse [dtn@ffescrime.fr](mailto:dtn@ffescrime.fr).

Le sportif ne peut utiliser la tenue officielle des équipes de France en dehors du cadre officiel. Il lui est notamment interdit de la porter afin de promouvoir ses activités personnelles et celles de ses propres partenaires.

#### D- Mission d'ambassadeur de marque

Dans le cadre de la promotion de l'escrime et des partenariats développés par la Fédération Française d'Escrime, le/la sportif(ve) membre de l'équipe de France pourra être sollicité(e) par la Fédération pour intervenir en qualité d'ambassadeur(drice) d'une marque partenaire.

Cette sollicitation ne revêt aucun caractère obligatoire. Le/la sportif(ve) demeure libre d'accepter ou de refuser la proposition formulée par la Fédération.

En cas d'acceptation, une convention spécifique ou un avenant précisera :

- la marque concernée ;
- la nature des actions de communication ou de représentation envisagées (présence à des événements, publications sur réseaux sociaux, participation à des campagnes publicitaires, etc.) ;
- la durée de la mission ;
- le montant de la rémunération correspondante, versée soit directement par la Fédération, soit par le partenaire, selon les modalités définies dans ladite convention.

Le/la sportif(ve) s'engage, dans le cadre de cette mission, à respecter les valeurs et l'image de la Fédération, ainsi que celles de la marque partenaire. De son côté, la Fédération veillera à ce que l'utilisation de l'image du/de la sportif(ve) respecte ses droits à l'image et à la vie privée, conformément à la législation en vigueur.

## 4-2- Comportements inadaptés

En cas de comportement inadapté ou de manquement grave en sélection nationale sur les lieux d'entraînements, compétitions, stages et regroupements, l'athlète s'exposerait aux procédures et sanctions prévues dans les statuts et le règlement intérieur de la FFE.

L'attention est ainsi attirée sur certains faits qui pourraient faire l'objet d'une procédure :

- La consommation excessive d'alcool ou de tabac entraînant un comportement inapproprié,

- La consommation de produits illicites,
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France,
- Les atteintes aux personnes,
- Les comportements à caractère raciste et antisémites,
- Toutes formes de violences dont les violences sexuelles,
- Les conduites dopantes,
- Les paris sportifs sur les compétitions d'escrime,
- Plus généralement toute atteinte aux bonnes mœurs et à l'image de l'équipe de France,
- Refus de sélection.

De plus, le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Enfin, les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des équipes de France, les membres de l'encadrement et les athlètes doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

### **4-3- Règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage**

#### ***Paris sportifs***

Enfin, en sa qualité « d'acteur de la compétition », l'escrimeur(se) a l'interdiction de parier à l'occasion d'événements susceptibles de servir de support à des paris en ligne mis en place par des opérateurs autorisés. Il/Elle s'engage à respecter la réglementation française sur les paris sportifs, prévue par le Code du sport (art L131-16-1).

Il/Elle s'engage notamment à ne pas parier directement ou par personne interposées sur les compétitions auxquelles il/elle participe.

#### ***Lutte contre le dopage***

L'escrimeur(se) s'engage à respecter la réglementation française sur la lutte contre le dopage, prévue par le Code du sport :

- Art L 232-9 et L 232-17 qui précisent ce qui est interdit
- Art L. 232-21 et L 232-22 qui précisent qui sanctionne

La fédération s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. La commission médicale ou l'encadrement médical fédéral apportent réponse à toute question posée par l'escrimeur(se) sur ce sujet.

L'escrimeur(se) s'engage à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Il/Elle accepte de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFE, de la Fédération internationale d'escrime (FIE), de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), du mouvement sportif ou de l'Etat.

D'une manière générale, l'escrimeur(se) doit se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage

notamment la FIE et l'AFLD. S'il/elle figure dans le groupe cible de la FIE ou dans celui de l'AFLD, il/elle s'engage à se soumettre aux règles de localisation en vigueur et à suivre des formations sur ce thème tous les ans.

#### Les sanctions pénales

Art L 232-26 - §1

- Elles concernent la détention des substances et des méthodes interdites. Leur détention est punie d'un an d'emprisonnement et de 3.750 euros d'amende.
- Ces sanctions ne s'appliquent pas aux sportifs détenteurs d'une ordonnance ou d'un autre document attestant d'une raison médicale justifiée
- Un arrêté fixe la liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'art L232-26 du code du sport.

## 5. MESURES ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

---

### 5-1- Les mesures

Le non-respect des engagements de la présente convention peut donner lieu de la part du DTN à :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- Le retrait ou la diminution des aides financières (personnalisées et/ou fédérales)
- Interdiction de s'entraîner dans une structure dépendante de la fédération
- Toutes mesures nécessaires notamment : exclusion du lieu d'entraînement, d'un stage de préparation de l'équipe de France, d'une compétition, retrait de sélection
- Toutes mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements de la fédération.

Toute sanction disciplinaire prise par le DTN devra être précédée d'une procédure contradictoire au cours de laquelle l'athlète sera convoqué(e) et disposera d'un délai raisonnable pour préparer sa défense sur les faits qui lui sont reprochés et qui lui auront été notifiés au moment de sa convocation. Il/Elle pourra être accompagné(e) par une personne de choix pour l'assister à la réunion qui aura lieu avec le DTN, et toute personne dont ce dernier estime la présence nécessaire afin qu'il prenne sa décision.

Le non-respect par l'athlète de la présente convention peut donner lieu à la saisine de la commission de discipline de la FFE et prononcer des sanctions prévues dans le cadre du règlement disciplinaire de la FFE.

### 5-2- Désaccord

En cas de désaccord relatif à l'application de la présente convention, la FFE et l'athlète chercheront dans un premier temps un règlement amiable au problème, au cours d'une réunion organisée sous l'autorité du Directeur Technique national, regroupant le sportif accompagné si besoin d'une personne, de l'entraîneur national et de la Directeur Technique national ou de son représentant.

Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, la partie demandeuse peut

saisir la Commission de Discipline de la Fédération compétente pour gérer le litige, et ce dans le respect de la procédure réglementaire de la Commission.

### 5-3- Résiliation

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente convention par l'une des parties, l'autre partie a la faculté de résilier de plein droit la présente convention. Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite au point précédent de la présente convention.

## 6. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

---

Cette convention s'applique pour le temps d'inscription annuel de l'escrimeur(se) sur la liste haut niveau, soit **du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**.

Il est expressément convenu que cette convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son co-contractant.

L'athlète

Le ou les représentants légaux de l'athlète mineur

« lu et approuvé »

M. Rémy DELHOMME

Le Président de la Fédération Française d'Escrime

« lu et approuvé »

M. Stéphane MARCELLIN

Le Directeur Technique National

« lu et approuvé »

## CONTACTS ET LIENS UTILES

La liste ci-dessous est une sélection de sites proposant des informations sur les thèmes abordés dans la convention :

- ↳ [LE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL \(FFE\)](#)
- ↳ [LE PORTAIL DE SUIVI QUOTIDIEN DU SPORTIF \(PSQS\)](#)
- ↳ [LA COMMISSION DES ATHLETES DU CNOSE](#)
- ↳ [LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE \(AFLD\)](#)
- ↳ [LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE \(FIE\)](#)
- ↳ [LES PARIS SPORTIFS](#)
- ↳ [LES VALEURS CITOYENNES](#)
- ↳ [LA CHARTE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE](#)
- ↳ [LA PREVENTION DES VIOLENCES ET DES DISCRIMINATIONS](#)
- ↳ [REGLEMENT DISCIPLINAIRE \(FFE\)](#)

### CONTACTS À LA FÉDÉRATION

- ❖ Vice-Président Performance – Haut Niveau : Monsieur Brice GUYART @ : [brice.guyart@ffescrime.fr](mailto:brice.guyart@ffescrime.fr) ☎ : 06 75 07 07 07
- ❖ Directeur technique national : Monsieur Stéphane MARCELLIN @ : [stephane.marcellin@ffescrime.fr](mailto:stephane.marcellin@ffescrime.fr) ☎ : 06 60 40 75 62
- ❖ Directeur Performance filière épée : Monsieur Jean-François DI MARTINO @ : [jeanfrancois.dimartino@ffescrime.fr](mailto:jeanfrancois.dimartino@ffescrime.fr) ☎ : 06 08 93 00 85
- ❖ Directeur Performance filière sabre : Monsieur Jean-Philippe DAURELLE @ : [jean-philippe.daurelle@ffescrime.fr](mailto:jean-philippe.daurelle@ffescrime.fr) ☎ : 06 27 59 34 33
- ❖ Secrétariat de la direction technique nationale : Madame Sophie GUILLAUD @ : [sophie.guillaud@ffescrime.fr](mailto:sophie.guillaud@ffescrime.fr) ☎ : 01 87 12 30 02
- ❖ Communication : @ : [communication@ffescrime.fr](mailto:communication@ffescrime.fr)
- ❖ Médecin fédéral : Madame Dominique HORNUS @ : [dominique.hornus@ffescrime.fr](mailto:dominique.hornus@ffescrime.fr)
- ❖ Responsable juridique : Monsieur Mathieu GOARIN @ : [mathieu.goarin@ffescrime.fr](mailto:mathieu.goarin@ffescrime.fr) ☎ : 01 87 12 30 03

## STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input checked="" type="checkbox"/> EPEE	<input type="checkbox"/> FLEURET	<input type="checkbox"/> SABRE	<input type="checkbox"/> FREDERIC CHOTIN
<input type="checkbox"/> HOMMES	<input checked="" type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/> PIERRE MOIGNETEAU

### OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PODIUM</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Médaille D'or</b></li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obtenir la qualification de l'équipe dans la sérénité</b></li> <li>• <b>Identifier avec clarté et consensus les athlètes potentiels aux vues de leurs performances</b></li> <li>• <b>Les accompagner au sein d'un groupe France Épée Dame fort et soudé</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obtenir la qualification de l'équipe dans la sérénité</b></li> <li>• <b>Constituer et évoluer avec un potentiel de 4 à 8 Athlètes forts de repères constants et partagés au cours des saisons et épreuves précédentes</b></li> </ul>

### OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
EUROPE INDIVIDUEL	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>
EUROPE EQUIPE	<b>Podium</b>	<b>Médaille d'or</b>	<b>Podium</b>
MONDE INDIVIDUEL	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>
MONDE EQUIPE	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>	<b>Podium</b>

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

Les nations dominantes au niveau international :

- Italie
- Corée
- Hongrie
- Ukraine

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

- Intégration de 3 générations dans le groupe
  - Olympique 2024
  - Olympique 2028
  - Olympique 2032
- Intéresser les athlètes hors INSEP à l'intérêt commun du groupe
- Donner une véritable identité à l'épée Dame Française partagée et reconnue.

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

- Inconnus sur le niveau de retour de MALLO et VITALIS
- Projets individuels de certains athlètes qui ne prennent le pas ou l'avantage sur l'intérêt commun

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

Au niveau spécifique :

- Utilisation de la vidéo pour
  - Progression personnel notamment dans un système de préparation novateur et ambitieux
  - Connaissance des jeux adverses

Au niveau de la préparation physique :

- Associer et sécuriser le rôle de FODIE DIARRA dans l'atteinte de nos objectifs et l'utiliser comme un véritable levier

Au niveau mental :

- Assurer une pérennité dans le dialogue avec chacun des préparateurs mentaux de nos athlètes afin d'avoir un véritable échange constructif

#### METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- **CF. PDF Joint**

#### STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)

La stratégie de planification s'appuie :

- 6 stages dont 3 stages INSEP et 3 stages fléchés Équipe de France (**obligatoires**)
- 4 regroupements nationaux sur une journée. à l'INSEP
- Compétitions
  - 8 coupes du monde ( 6 à 8 sélectives )
  - Un championnat d'Europe
  - Un championnat du Monde
  - 5 circuits Nationaux (dont la participation dépend selon les athlètes).
  - 3 compétitions par équipe de club
  - Un championnat de France individuel
  - Un championnat de France par équipe
- 4 périodes de travail sur la saison avec selon et par semaine :
  - 2 à 3 séances de PPG ( 2 collectives et une individualisée)
  - 1 à 3 leçons individuelles
  - 1 à 3 séances de fondamentaux
  - 2 à 3 séances d'assauts
  - 1 sport collectif
  - Possibilité d'organisation de mini cycles d'APS différents ( Sports de combat, natation , Yoga )

#### COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?

- Réunion de début de saison pour harmonisation des projets , calendriers et décisions
- Rapport et discussion téléphonique après chaque coupe du Monde
- Intégration en tant que partenaire ou invitation aux regroupements

#### PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ambition d'un projet d'une vie</li><li>• Un groupe en ordre de bataille pour la bataille</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mon stress</li><li>• L'absence de Pierre à mes cotés</li></ul>



# STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input checked="" type="checkbox"/> EPEE	<input type="checkbox"/> FLEURET	<input type="checkbox"/> SABRE	<input type="checkbox"/> HERVE FAGET
<input checked="" type="checkbox"/> HOMMES	<input type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/> ROBIN RIEU

## OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Médaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium sur l'épreuve des championnats du monde 2027</li> <li>T8 aux championnats du monde 2026</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médaille de bronze en 2026</li> <li>Finale T2 en 2027</li> </ul>

## OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
<b>EUROPE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Titre	Podium / Médaille
<b>EUROPE EQUIPE</b>	Podium / Titre	Podium / Titre	Podium / Médaille
<b>MONDE INDIVIDUEL</b>	T8	Podium / Médaille	
<b>MONDE EQUIPE</b>	Podium / Médaille	Podium / Finale T2	

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

#### Les nations dominantes au niveau international :

- Japon
- Hongrie

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

Augmenter la charge d'entraînement à travers des stages avec des équipes nationales (Italie/Hongrie)

Augmenter la charge sur la participation dans les compétitions nationales et européennes

Mettre en place l'intervention et le suivi dans la préparation mentale individuelle et pour la cohésion de l'équipe

Développer l'outil du recueil des datas en collaboration avec l'INSEP

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

Avoir le choix sur le suivi des kinésithérapeutes, qu'ils ne soient plus imposés

La mise en place de stages sur l'INSEP peut-être difficile, pour les réservations

Contrainte des ressources financières dans l'accompagnement sur les épreuves internationales

Un frein sur l'analyse vidéo qui doit être faite par un spécialiste

Un manque de positionnement des athlètes entre leur projet individuel et sportif. Mieux organiser le projet de vie pour faire les bons choix

Un manque d'accompagnement du préparateur physique auprès des athlètes

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

#### Au niveau spécifique :

- Utilisation de la vidéo à l'INSEP qui permet l'échange entre les athlètes et les staffs
- Se confronter avec les équipes étrangères
- Développer une variété d'entraînement

### Au niveau de la préparation physique :

- Tests de profilage avec la réa-athlétisation
- Equipement de haut niveau sur l'INSEP

### Au niveau mental :

- Un Préparateur mental qui fait le lien avec les préparateurs mentaux individuels. Un facteur indispensable pour faire le lien entre le staff et les athlètes

### METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- Outil de suivi des charges d'entraînement sur toutes les séances
- Fiches individuelles pour coconstruire un projet sportif de performance
- Outil d'observation sur les athlètes étrangers / Analyse de la culture des jeux étrangers et des tops athlètes
- Réunion avec les autres entraîneurs pour échanger sur les différentes pratiques et expériences. Permettre une cohésion du groupe France
- Mise en place d'une collaboration entre kinés/médecin/préparateur physique/entraîneurs

### STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)

La stratégie de planification s'appuie :

- 4 cycles dans la saison
- Micros-cycles de 5 semaines

### COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?

Un projet collectif pour développer une force de groupe et de l'équipe de France. Construire des projets individualisés selon la singularité des athlètes.

### PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser l'héritage de 2024 pour garder l'esprit et la dynamique de l'olympiade précédentes</li><li>• Une meilleure gestion de l'impact</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perdre l'engouement de l'organisation qu'il y avait pour les JO Paris 2024</li><li>• Bien préparer la saison qui précède</li></ul>

médiatique avant et pendant les Jeux

les Jeux et la préparation dans les 6 derniers mois

- La crainte de ne pas avoir les mêmes moyens et un accompagnement qui avaient été mis en place pour Paris 2024 (Maison de la Perf + Plan Coach + Gagner en France)

# STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input type="checkbox"/> EPEE	<input checked="" type="checkbox"/> FLEURET	<input type="checkbox"/> SABRE	<input type="checkbox"/> YANN DETIENNE (EN)
<input type="checkbox"/> HOMMES	<input checked="" type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/> GUILLAUME PITTA (ENA)

## OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Médaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Régularité dans le Top 8 mondial</li> <li>Une accession régulière sur les podiums internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les podiums des épreuves références</li> <li>Victoire en coupe du monde / 1 par an</li> </ul>

## OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
<b>EUROPE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille	Médaille + 1 Top 8
<b>EUROPE EQUIPE</b>	Podium / Médaille T2	Podium / Médaille T2	Podium / Titre
<b>MONDE INDIVIDUEL</b>	2 athlètes dans le Top 8	2 athlètes dans le Top 8 + Podium / Médaille	
<b>MONDE EQUIPE</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille T2	

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

#### Les nations dominantes au niveau international :

- Italie
- USA
- Japon
- Canada
- Ukraine

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

- Elever le niveau individuel sur le plan technicotactique
- Développer les qualités de gestion des émotions
- Elever leurs ambitions personnelles
- Maintenir et développer une cohésion de groupe en accompagnant des projets individuels forts

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

- Financement / Stages nationaux et internationaux
- Individualisation trop importante des projets

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

#### Au niveau spécifique :

- Temps de travail important
- Analyse précise des jeux adverses et du contexte international

#### Au niveau de la préparation physique :

- Continuité et individualisation
- Moyens de récupération

### Au niveau mental :

- Apport de compétences extérieures pour un suivi individuel et un travail collectif régulier

### METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- Parfaite collaboration
- Echange permanent
- Confiance et complémentarité

### STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)

La stratégie de planification s'appuie :

- S'appuie sur les contraintes du calendrier international
- Cycle de préparation / Cycle de sélection / Cycle de préparation pour les championnats
- Trame collective en individualisant pour optimiser la préparation des athlètes

### COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?

- L'individualisation de chacun des projets est prise en compte en utilisant les moyens mis à disposition des athlètes du cercle HP
- Ce projet doit respecter la stratégie définie pour le groupe France

### PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une olympiade complète pour se préparer</li><li>• Malgré la pression des JO, elle sera moins intense que pour Paris 2024</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une restriction de l'encadrement avec des accréditations réduites</li></ul>

## STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input type="checkbox"/> EPEE	<input checked="" type="checkbox"/> FLEURET	<input type="checkbox"/> SABRE	<input checked="" type="checkbox"/> <b>EMERIC CLOS</b>
<input checked="" type="checkbox"/> HOMMES	<input type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/>

### OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Médaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance sur les championnats du monde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médailles aux championnats du monde</li> <li>Les 4 premiers mondiaux</li> <li>Régulier dans les performances des coupes du monde / Top 4</li> </ul>

### OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
<b>EUROPE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille	Podium / Médaille
<b>EUROPE EQUIPE</b>	Podium / Titre	Podium / Titre	Podium / Titre
<b>MONDE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille	
<b>MONDE EQUIPE</b>	Podium / Titre	Podium / Titre	

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

Les nations dominantes au niveau international :

- Italie
- USA
- Pays Asiatiques
- Des individualités

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

Développer le groupe jeune pour qu'il soit plus fort / Régularité sur les podiums

Stage avec les étrangers, inconfort au quotidien

Ne pas rentrer dans une routine avec les athlètes

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

Un frein sur la construction budgétaire

Un frein sur les ressources humaines / Manque de disponibilité des intervenants extérieurs car pris dans des missions différentes

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

Au niveau spécifique :

- Plus d'opposition étrangère
- Plus efficace sur les projets individuels et sur les besoins de chaque athlète
- Mettre de la contrainte dans les séances spécifiques collectives
- Individualisé l'entraînement des athlètes en se servant de la force du collectif

Au niveau de la préparation physique :

- Personnalisation et routine
- Apport d'un regard extérieur

Au niveau mental :

- Individuelle, mise en place de routine
- Travail collectif avec l'entente des différents acteurs athlète-coaches

## METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- Outil de suivi des charges d'entraînement sur toutes les séances
- Fiches individuelles sur les athlètes
- Outil d'observation sur les athlètes étrangers
- Réunion tous les mois / Analyse du moment sur chaque athlète
- Mise en place d'une collaboration entre kinés/médecin/préparateur physique/entraîneurs

## STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)

La stratégie de planification s'appuie :

- Planification sur 6 semaines / individualisé sur chaque athlète
- Intervenant extérieur sur l'efficacité des charges d'entraînement et des séances proposées selon l'objectif visé
- Calendrier des compétitions et choix des sélectives
- Programmation à l'année

## COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?

Après avoir défini la planification générale de la saison, personnalisation sur l'hebdomadaire selon la spécificité des athlètes.

## PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pression différente, JO à l'extérieur</li><li>• Profitez de l'élan de PARIS 2024</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'éloignement plus important</li><li>• Gestion d'une période longue loin des bases</li></ul>

## STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input type="checkbox"/> EPEE	<input type="checkbox"/> FLEURET	<input checked="" type="checkbox"/> SABRE	<input type="checkbox"/> MATTHIEU GOURDAIN
<input type="checkbox"/> HOMMES	<input checked="" type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/> DAMIEN TOUYA

### OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Titre mondial durant l'olympiade</li> <li>Régularité dans le Top 3 mondial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Titre mondial avec les leaders individuelles</li> <li>Construire une histoire commune</li> </ul>

### OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
<b>EUROPE INDIVIDUEL</b>	Podium / Titre	Podium / Titre	Podium / Titre
<b>EUROPE EQUIPE</b>	Podium / Titre	Podium / Titre	Podium / Titre
<b>MONDE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille ou Titre	Podium / Médaille ou Titre	
<b>MONDE EQUIPE</b>	Podium / Médaille ou Titre	Podium / Médaille ou Titre	

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

#### Les nations dominantes au niveau international :

- Russie
- Corée du Sud
- Japon
- Hongrie
- USA

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

Doubler la force individuelle à la force par équipe

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

Un environnement qui s'est complexifié

La forte proportion au projet individuel

La montée en puissance des nations Asiatiques

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

#### Au niveau spécifique :

- Continuer un travail de forte individualisation avec les leçons individuelles
- Développer la veille et l'analyse de la concurrence

#### Au niveau de la préparation physique :

- Assurer un haut niveau d'expertise et d'implication de la préparation physique

#### Au niveau mental :

- Renforcer les liens entre les fortes individualités pour créer un collectif

### METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- Ciblage intense sur les tops 10 mondial
- Travail d'équipe sur l'ensemble du groupe

**STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)**

La stratégie de planification s'appuie :

- Période de préparation / Cycle de 3 mois et demi
- Période de sélection / Cycle de 4 mois et demi
- Période de préparation terminale / Cycle de 2 mois et demi

**COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?**

Intégration des staffs extérieurs à la FFE dans le suivi des athlètes du cercle HP qui ne sont pas dans la structure INSEP

**PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES**

<b>Ce qui est positif</b>	<b>Ce que vous appréhendez</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• D'avoir des individualités fortes</li><li>• D'avoir un groupe dense</li><li>• D'avoir des athlètes expérimentées par rapport à l'olympiade Paris 2024</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De ne pas réussir à construire un noyau fort dans le collectif entraîné</li></ul>

## STRATEGIE PAR ARME 2025-2028

<input type="checkbox"/> EPEE	<input type="checkbox"/> FLEURET	<input checked="" type="checkbox"/> SABRE	<input type="checkbox"/> VINCENT ANSTETT
<input checked="" type="checkbox"/> HOMMES	<input type="checkbox"/> FEMMES		<input type="checkbox"/> FREDERIC BAYLAC

### OBJECTIFS DE RESULTATS

QUELLES PERFORMANCES SPORTIVES DOIVENT ETRE CAPABLE DE REALISER LES ATHLETES POUR REUSSIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE OLYMPIQUE ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
<b>Objectif JO Los Angeles</b>	<b>Objectif JO Los Angeles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Médaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Podium / Titre</li> </ul>
<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>	<b>Chemin pour atteindre l'objectif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les grands championnats</li> <li>Construire un cheminement technicotactique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Champion du monde de l'olympiade 2026 &amp; 2027</li> </ul>

### OBJECTIFS DE RESULTATS SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE

	2026	2027	2028
<b>EUROPE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille	Podium / Médaille
<b>EUROPE EQUIPE</b>	Podium / Médaille	Podium / Titre	Podium / Médaille
<b>MONDE INDIVIDUEL</b>	Podium / Médaille	Podium / Médaille	
<b>MONDE EQUIPE</b>	Podium / Médaille ou Titre	Podium / Médaille ou Titre	

## STRATEGIE D'ARME

### CONCURRENCE DES NATIONS

#### Les nations dominantes au niveau international :

- Corée du Sud
- Hongrie
- Italie
- Russie
- Egypte

### ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA STRATEGIE GENERALE

Dimension mentale comme un axe prioritaire

Travail physique sur le traitement de l'information

Travail sur la cohésion de l'équipe

### QUELS SONT LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE STRATEGIE ?

Intervention de personnes extérieures à notre fonctionnement

Gérer les ambitions individuelles élevées des athlètes dans un projet de performance collectif

Capacité à mobiliser les ressources

### QUELS SONT LES FACTEURS CLES/MOYENS INDISPENSABLES POUR PARVENIR A ATTEINDRE L'OBJECTIF ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTES ACTIONS ET AUTRES FACTEURS DE LA PERFORMANCE (UTILISATION DE LA VIDEO, INTEGRATION DU TRAVAIL PHYSIQUE, DU TRAVAIL MENTAL, ...) ?

#### Au niveau spécifique :

- Pourcentage de réussite des attaques longues
- Capacité de prendre l'initiative en milieu de piste

#### Au niveau de la préparation physique :

- Plus réactif et plus explosif que la concurrence
- Capacité à répéter les efforts avec le risque de blessure

### Au niveau mental :

- Réussir à donner le maximum sous pression
- Garder la faculté d'adaptation dans des situations sous pression

### METHODE ET ORGANISATION DE TRAVAIL (REPARTITION DES ROLES ET TACHES ENTRE LES ENTRAINEURS, FONCTIONNEMENT, OUTILS DE SUIVI...)

- ENA dans l'accompagnement des jeunes
- EN dans l'accompagnement des A
- Echange des informations avec tout le staff
- Prise d'informations avec le préparateur physique
- Etude des DATA

### STRATEGIE DE PLANIFICATION ANNUELLE (COMPETITIONS, STAGES ...), STRATEGIE DE PROGRAMMATION ANNUELLE (CONTENUS, SPECIFICITES, CYCLE/PERIODE DE TRAVAIL ...)

La stratégie de planification s'appuie :

- Programmation annuelle sur la charge d'entraînement
- Pilotée quotidiennement avec la méthode RPE

### COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES PROJETS PERSONNALISES DES SPORTIFS ET NOTAMMENT CEUX DU CERCLE HP DANS VOTRE STRATEGIE GENERALE, PAR RAPPORT AU GROUPE D'ATHLETES DONT VOUS AVEZ LA CHARGE ?

Individualisation des athlètes sur le projet sportif et dans l'accompagnement au quotidien

### PARTICULARITES DES JO A LOS ANGELES

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des athlètes expérimentés, déjà médaillés</li><li>• Avec une marge de progression</li><li>• Renforcement de l'équipe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer l'humain</li></ul>